

Service Culture – Mairie du May-sur-Evre

Projet Culturel Maytais 2022/2026



PREFACE

PROJET CULTUREL 2022/2026

Depuis 15 ans que l'espace Senghor est sorti de terre il était temps de reprendre le projet culturel initial et de le remettre à jour. La réalité démographique (lotissement de la Baronnerie), encourage notre réflexion quant à notre orientation et à nos propositions culturelles.

Le projet 2022 /2026 continue d'encourager la diversité de propositions. Il s'appuie aussi sur une large palette d'actions culturelles souvent orientées vers les écoles et les enfants. Le festival A TAAABLE proposé en collaboration avec le jardin de verre et l'espace St Louis mais dont l'initiative revient à l'espace Senghor, témoigne de cette volonté d'intégrer les plus jeunes à la culture et d'élargir les partenariats.

La compagnie du DR PARADI avec laquelle nous collaborons et qui organise sur notre territoire le festival « les débroussailleuses » contribue au rayonnement de notre commune et permet ainsi une proposition culturelle professionnelle en dehors des murs de l'espace Senghor.

Les associations culturelles sont une force sur laquelle nous pouvons nous appuyer. Il y a, à ce jour 500 personnes adhérentes à une association culturelle maytaise. Les habitants sont attachés à ses associations et aux spectacles qu'elles proposent chaque année sur la scène de l'espace Senghor. L'école de musique en lien avec le conservatoire de Cholet est aussi un point fort de notre culture. La bibliothèque agrandie en 2020 est une structure qui requiert aussi toute notre attention. Elle progresse chaque année en adhérents. Un recrutement d'un agent est en cours afin de professionnaliser cette mission. Les expositions jalonnent notre saison culturelle, elles sont diverses et variées et sont gratuites.

Il n'en demeure pas moins que les crises successives fragilisent notre structure et nous oblige à une vigilance accrue tant sur le plan financier que sur le plan des choix des spectacles et des actions culturelles. Que ces choix soient les plus pertinents possibles afin de susciter un maximum d'intérêt fait partie de nos préoccupations.

Ce projet essaie de répondre à toutes ces problématiques. A travers ses engagements, la commune du May-sur-Evre se positionne en faveur d'une culture diverse, ouverte à tous, accessible au plus grand nombre où professionnels et amateurs se confondent en une seule entité respectueuse de chacun afin de faire évoluer positivement (à son niveau) une société pleine de bouleversement et d'incertitude.

Un projet municipal

Il nous paraît nécessaire en 2021, enrichi du bilan de ces dernières années, d'entamer une réflexion sur l'évolution du projet culturel de notre commune du May-sur-Evre. Les dernières réflexions relatives au projet culturel municipal furent menées en 2004, initiant la conception de l'Espace Culturel L.S. Senghor dont la place était destinée à être au centre du projet.

Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts, nous avons observé des changements au sein de la démographie locale, avec une évolution des pratiques culturelles et sociales des maytais, concordant avec l'arrivée des outils numériques dans notre société, bouleversant notre réflexion et notre communication. De plus, une nouvelle mandature municipale débute en 2020 avec un nouvel élan pour la politique locale. La construction du bâtiment l'Exeko et l'agrandissement de la bibliothèque nous encouragent à tisser des liens entre ces équipements, à imaginer des « passerelles ressources » et à mener des projets communs.

Le projet culturel initial tel qu'il a été mis en forme est essentiellement centré sur l'espace culturel Senghor et propose un lieu « utile » et fonctionnel pour les maytais.

La nouvelle équipe municipale souhaite questionner de nouveau la place de la culture au May entre pratique professionnelle et amateur. Elle souhaite renforcer les liens avec la population et les associations locales. Elle souhaite être source de propositions culturelles attrayantes au sein d'une agglomération choletaise très élargie depuis la date de conception du projet initial.

Mettre à jour le projet culturel semble donc opportun à cause d'éléments divers et concordants apparus plus ou moins récemment :

- Des changements dans les équipes municipales et au sein des services ;
- L'apparition de nouvelles perspectives de développement au sein du territoire ;
- L'évolution générale de la société et des modes de consommation ;
- Un projet initialement centré sur les actions de l'espace culturel qui se déploie désormais sur l'ensemble de la commune ;
- L'agglomération du choletais qui s'est agrandie ;
- De nouveaux bâtiments communaux au service de la Culture : l'Exeko qui est sorti de terre, la bibliothèque qui a été agrandie et rénovée ;
- La volonté d'élargir encore le projet aux associations culturelles maytaises ;
- Un virage vers le jeune public et le cirque en termes de programmation et d'actions culturelles.

Aujourd'hui, nous remettons donc l'existant en perspective, nous y ajoutons une touche d'histoire et nous nous tournons vers l'avenir, forts de notre expérience, de nos atouts et de nos compétences.

PREFACE	Page 02
SOMMAIRE	Page 04
I – ETAT DES LIEUX	Page 05
I.A / Diagnostic de territoire	Page 05
I.B / Histoire: d'une culture populaire à une politique culturelle	Page 09
I.C / Photographie de la culture au May sur Evre aujourd'hui	Page 13
II – NOUVEAU PROJET – PLAN D'ACTION	Page 20
II.A / Développer la culture d'intérêt general	Page 22
II.B / Faire venir le public vers la culture	Page 26
II.C / Développer le rayonnement et le dynamisme communal culturel	Page 29
REMERCIEMENTS	Page 33
ANNEXES	Page 34

I – ETAT DES LIEUX

I.A / Diagnostic de territoire

La Commune du May-sur-Evre

Présentation

Le May-sur-Èvre est une commune française située dans le département de Maine-et-Loire en région Pays de la Loire. En 2017, elle comptait 3 800 habitants.



Le May-sur-Evre se situe au sud-ouest du département du Maine-et-Loire. La commune est située à 7 km de Cholet et fait partie de l'agglomération choletaise qui comprend 26 communes et regroupe 107 000 habitants. La commune offre un double visage : celui d'une petite ville industrielle et celui d'un village où l'agriculture reste aujourd'hui l'une des principales activités.

Une identité rurale : le monde agricole

Le territoire des Mauges est riche et complexe. Société profondément rurale, les Mauges du XIX^{ème} siècle se caractérisent par une économie agricole fondée sur des exploitations familiales (ferme et métairies) et où les activités proto-industrielles s'avèrent essentielles.

Un passé fondé sur l'industrie des usines de chaussures

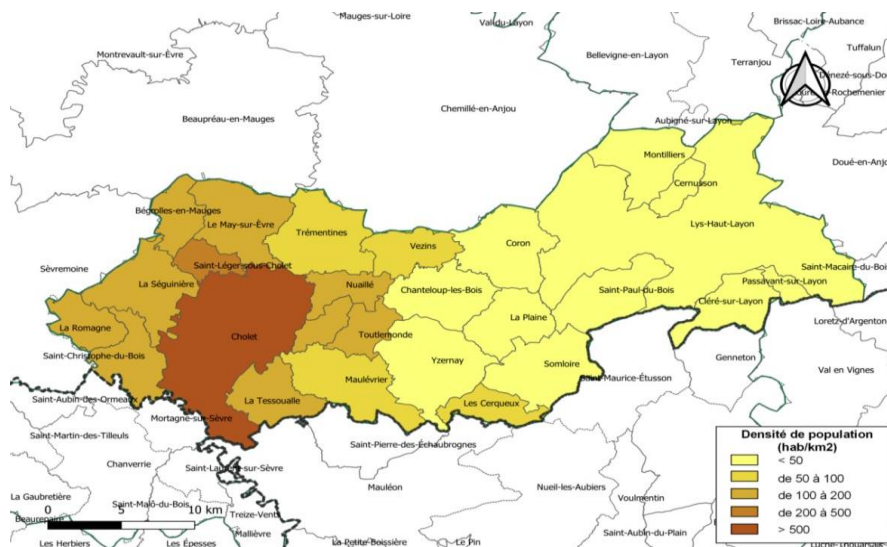
L'industrie-reine est sans conteste celle du textile qui emploie un grand nombre d'hommes et de femmes des villages à proximité de Cholet. Cette fabrique s'est développée selon le schéma d'une manufacture dispersée, où toutes les activités - depuis la filature, jusqu'au tissage ou au blanchiment- sont liées et interdépendantes.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, onze négociants et notables choletais se constituent en société et parviennent à rétablir les manufactures de coton dans le Choletais dévasté par les guerres de Vendée. A la fin du siècle suivant, pour donner du travail aux ouvriers délaissés par l'industrie textile en crise, certains hommes emploient la main d'œuvre locale et développe une industrie de la chaussure.

L'Agglomération du Choletais

Présentation

L'Agglomération du Choletais (AdC) est une communauté d'agglomération française située dans le sud du département de Maine-et-Loire et la région Pays de la Loire, autour de la ville de Cholet. L'Agglomération du Choletais fut créée le 1er janvier 2017 par la fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais avec la Communauté de Communes du Bocage ainsi que les communes du périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Vihierois-Haut-Layon ; celle-ci regroupe dorénavant 26 communes pour 107 000 habitants.



Les Mauges – région naturelle et historique

Les **Mauges** sont une région naturelle et historique, correspondant au sud-ouest de l'actuel département de Maine-et-Loire et de l'ancienne province d'Anjou.

Historiquement ses principales villes sont Cholet et Beaupréau. À la suite de la vague de créations de communes nouvelles de 2015 et 2016, une grande partie des communes des Mauges s'associent pour former Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Èvre, Oree d'Anjou, Sèvremoine et Lys-Haut-Layon.

Un dynamisme culturel

La dynamique culturelle du territoire est extrêmement dense, que cela vienne d'un investissement associatif fort ou d'une politique culturelle ambitieuse des communes et de l'agglomération.

Lecture, musées et découvertes

L'Agglomération du Choletais a développé un réseau de bibliothèques intercommunales composé de 25 bibliothèques menées par des bénévoles et des professionnels dans chaque commune du territoire, et épaulées par les professionnels de la Médiathèque Elie Chamard à Cholet.

Parce que les musées ont un rôle de marqueur identitaire et culturel de l'histoire, l'AdC possède deux musées :

- Le **Musée du textile**, Labellisé « Musée de France », il retrace l'histoire de l'industrie textile et de ses techniques. C'est une mémoire d'un territoire marqué par la présence de l'activité textile. Le mouchoir rouge de Cholet est tissé dans l'atelier du musée. On y trouve aussi un centre de documentation
- Le **Musée d'art et d'histoire**, Créé en 1977, il présente au public une galerie d'art et un espace muséographique concernant l'histoire régionale des Mauges et de la Vendée.

Cinéma

Il y a deux cinémas sur le territoire de l'agglomération :

- **Ciné'fil à Lys Haut Layon** : Cinéma associatif classé Art et Essai d'une capacité de 200 places
- **CGR Arcades Rougé** à Cholet : 10 salles de projection avec des films grands publics

Lieux de Spectacle

Il existe de nombreux lieux sur l'Agglomération du Choletais pour promouvoir l'accès à la culture et le spectacle vivant professionnel ou amateur :

- **Espace Culturel L.S. Senghor** au May-sur-Evre : un hall d'exposition, un espace bar/cabaret et une salle de spectacle de 324 places avec une programmation saisonnière professionnelle et amateur
- **Espace Culturel Foulques-Nerra** à Maulévrier, regroupant la bibliothèque et un centre d'exposition
- **Espace Culturel André Guiblet** à Lys Haut Layon, regroupant la bibliothèque et l'école de musique
- **Espace Prévert** à La Séguinière. Salle de spectacle avec une programmation amateur et locale
- **Salle de la Pairie** à St-Léger-sous-Cholet. Salle de spectacle polyvalente de 400 places avec une scène de 122m² pouvant à la fois accueillir des concerts ou des fêtes privées
- **Espace Culturel Tessallis** à la Tessoualle. Véritable salle de spectacle de 243 places avec une programmation principalement amateur et locale
- **Théâtre Saint Louis** à Cholet, équipement de 850 places avec une programmation professionnelle ambitieuse
- **Théâtre Interlude** à Cholet, géré par le Théâtre Régional des Pays de la Loire ayant un projet de soutien aux compagnies en résidence et de promotion du théâtre auprès des amateurs
- Le **Jardin de Verre** à Cholet, espace de spectacle vivant polyvalent visant à promouvoir

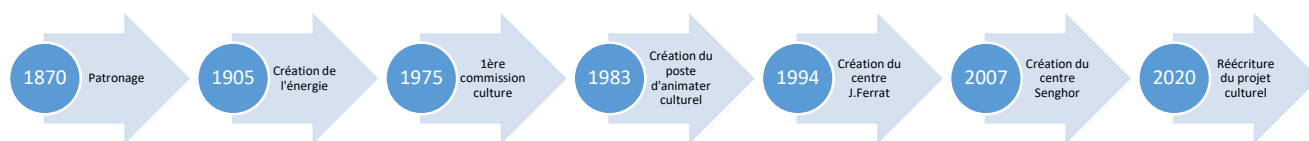
les arts de la scène sous toutes leurs formes : chanson, danse, théâtre, musique, marionnettes, cirque... Ouverture aux modes d'expression actuels, aux cultures du monde, aux choix esthétiques les plus divers

- Le **Bar'ouf** à Cholet. C'est un café-concert privé de 200 places (public debout) œuvrant pour la diffusion des musiques actuelles sur le territoire;
- L' **Association d'Education Populaire - Costumes et Théâtre** à Saint Paul du Bois, qui gère un équipement de 300 places ainsi qu'un parc de 12500 costumes et plus de 2000 éléments de décors

Enseignement artistique

- **Un conservatoire à rayonnement départemental**, anciennement école de musique, devenue intercommunale en 2003, le conservatoire de Cholet est un conservatoire à rayonnement départemental qui reçoit des élèves de toutes les communes du département, accueillant en priorité les élèves de l'Agglomération du Choletais (AdC). Le conservatoire de Cholet dispense des enseignements dans de très nombreuses disciplines, à visées amatrices comme professionnelles : théâtre, danse, musique, chant... Il accueille plus de 1 250 élèves
- **L'Ecole d'Arts du Choletais** existe depuis 1980, elle est dotée de sept salles de cours, d'un atelier de gravure, d'une galerie d'expositions de 100m² et d'un centre de documentation. Elle est destinée à l'enseignement des arts plastiques et propose une formation éclectique : la peinture, le volume, le dessin, mais aussi le design, les techniques de l'estampe, l'histoire de l'art...

II.B / Histoire : D'une culture populaire à une politique culturelle



La notion de Culture au May-sur-Evre, la création des patronages et les prémises d'une politique culturelle

« Au May-sur-Evre, c'est avec le patronage que commence les actions de rassemblement autour d'une activité. Qu'elles soient sportives ou culturelles, ces activités sont essentiellement placées sous le signe de la religion, puisque organisées et encadrées par les prêtres en place.

Ces activités remportent un franc succès principalement auprès des jeunes messieurs, puisque les jeunes filles devaient se contenter de chanter les louanges de la Vierge Marie, à l'église.

Si le sport prenait une grande place, la musique, petit à petit a su tirer son épingle du jeu grâce à des jeunes passionnés. Le théâtre ne fut pas en reste, même s'il était réservé aux garçons et qu'ils devaient se travestir pour jouer les rôles féminins.

A cette époque la commune foisonnait d'activité grâce aux usines de chaussures qui tournaient à plein régime, c'est pourquoi il était possible de trouver des fonds, souvent auprès des entrepreneurs eux-mêmes, pour organiser des activités auprès des jeunes. Quelques années plus tard, les jeunes fondèrent leur foyer ; ils organisaient des soirées à thème et aussi des séances de variétés. »¹

Dates de création des premiers patronages au May-sur-Evre :

Patronage st Louis	1860
Patronage st Joseph	1877
Energie	1905

Un patronage est une organisation destinée à accueillir les enfants et les adolescents pendant les jours de congé ou de loisirs, c'est également le nom donné au lieu où cette organisation a son siège dans les communes. Au XIXème siècle, les patronages du May-sur-Evre étaient animés par les abbés ou les prêtres. C'était une volonté de l'Eglise de créer des espaces de regroupement destinés aux jeunes. Le but était d'enrichir leur vie intellectuelle et sportive, dans le prolongement de l'enseignement apporté par l'école.

En 1905 fut créé l'*Energie*, patronage toujours en place; la salle Jeanne d'Arc (qui deviendra ensuite le cinéma) accueille les fêtes des écoles, les fêtes religieuses ou la gymnastique (*La caravelle*).

En 1919, les deux organisations musicales en présence, *La Clique* et *L'harmonie municipale* fusionnèrent en une seule entité rattachée au patronage de l'*Energie*. Le théâtre amateur de la ville y fut également un temps attaché, mais il prit très vite son indépendance.

Le cinéma avait une place importante dans les années 1939 et 1940. Des films étaient proposés aux habitants, il fut à son apogée dans les années 1950 à 1960.

En 1965 le foyer des jeunes organisait des soirées à thème et les premières séances de variétés

(petits sketch théâtraux interprétés par les jeunes gens amateurs).

La kermesse des Écoles est une longue tradition maytaise, très courante dans Les Mauges. En 1956, une évolution s'engage pour agrémenter ces fêtes : les corsos fleuris (défilés de chars dans les rues) furent créés. Ils étaient organisés tous les ans et mobilisaient l'ensemble des habitants pour l'élaboration des chars et l'organisation de la fête ; ceci dura jusqu'en 1974.

En 1975 la première Commission Culture vit le jour. Un poste d'adjoint délégué à la Culture fut alors créé. Au même moment les regroupements de communes naissaient ce qui permettait d'organiser des événements plus importants.

C'est à cette époque que les SIVMD (syndicats intercommunaux à vocation multiple de développement) virent le jour. En Décembre 1979 fût créé le SIVMD constitué des cinq communes suivantes : Jallais, Le May-sur-Evre, Bégrolles-en-Mauges, La Poitevine et La Jubaudière. Ce regroupement permit aux habitants du May-sur-Evre de bénéficier des services qu'ils pouvaient espérer d'une ville importante.

Le 7 août 1980 l'association syndicale pour l'animation (ASPA) découlant de la SIVMD est créée avec pour but l'organisation d'activités d'éducation populaire pour les 5 communes.

Les actions principales se tournent alors vers les animations des centres de loisirs et les enseignements artistiques des Écoles de Musique. En 1983 un poste d'animateur culturel pour la mairie du May-sur-Evre fut créé. Cet animateur avait pour mission principale d'organiser des ateliers de création auprès des jeunes. Les activités étaient les suivantes : ateliers photos, projections de cinéma (*Les amis du bon cinéma*), les camps d'animation d'été et d'hiver du Centre de loisirs, des cours de l'École de musique, et des fêtes saltimbanques.

Une réflexion s'amorce doucement, afin d'ouvrir ces animations à un public adolescent et adulte.

« Si la première commission culture voit le jour vers 1975 le premier poste dédié à la culture et à l'animation ne fut créé qu'en 1983. Le May sur Evre était alors rattaché à Beaupréau ; le regroupement des communes s'organisait autour de SIVMD (syndicat intercommunal à vocation multiple).

Le cinéma avait beaucoup de succès auprès de la population. Les séances avaient lieu à la Salle Jeanne D'arc, l'actuel espace Senghor. Elles étaient proposées le week-end principalement.

Le corso fleuri a permis le développement des écoles privées. Il était organisé tous les ans. Cette fête mobilisait l'ensemble de la population pour la fabrication des chars fleuris, des costumes. La musique y avait une grande place, chaque habitant était concerné et participait à cette fête très populaire.

La bibliothèque fut longtemps paroissiale. Elle devint communale lorsque l'actuel centre « Jean Ferrat » fut construit. Elle fait partie du réseau des bibliothèques de l'Agglomération du Choletais et est gérée par des bénévoles. Elle fut agrandie en 2020.

C'est avec la salle socio-culturelle, l'actuelle salle Jean Ferrat que la culture devient plus présente et porteuse de projets associatifs, certes, mais aussi municipaux. »¹

Émergence d'actions culturelles autour de la création du centre Jean Ferrat

En octobre 1989, la décision de bâtir le centre socio-culturel Jean Ferrat fut actée par les élus de la municipalité. L'objectif était alors de répondre à un besoin grandissant au sein de la population. L'objectif était de créer une salle polyvalente pouvant accueillir des événements, publics comme privés, au sein d'un équipement convivial avec de multiples activités. Il fut décidé d'y accueillir la bibliothèque, le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) ainsi que

¹ MC. Rochais, Adjointe à la Culture

des salles dédiées à l'école de musique ou aux réunions des associations.

En 1990, la commission Culture et l'animation organisèrent des expositions et des spectacles dans le cadre de "la semaine culturelle", qui posèrent les bases de l'actuel "week-end jeunesse" (première édition en 1995, porté par la commission jeunesse et sport).

Le centre socio-culturel sortit de terre en 1994. Cette même année la nouvelle bibliothèque municipale fut inaugurée². Le théâtre de verdure, jouxtant le centre, fut quant à lui inauguré en 1995 pour la Fête de Musique. L'école de musique intègre le lieu également en 1995.

Ce centre socio-culturel, au début, n'avait pas vocation à accueillir des événements festifs, tels que les mariages et les fêtes de famille puisqu'il n'y avait pas de cuisine dédiée à cet effet. La cuisine fut aménagée plus tard.

Les temps de programmations culturels étaient ponctuels et associaient souvent les associations locales aux compagnies professionnelles. La danse était particulièrement présente, ainsi que des expositions proposées au regard de la population. Les spectacles étaient gratuits afin d'en faciliter l'accès aux plus grands nombres.

« Au fil du temps les projets devinrent plus ambitieux et une salle dédiée uniquement à la culture et aux spectacles vivants vit le jour. L'espace Léopold Sédar Senghor, qui remplaça la salle Jeanne d'Arc : érigé sous la mandature d'Auguste Senghor qui fut maire du May-sur-Evre pendant de nombreuses années. »³

Structuration d'une programmation avec la création de l'Espace L.S. Senghor en 2007

Si un 1^{er} adjoint à la culture apparaît en 1975 au sein de l'équipe municipale de l'époque, c'est la création de l'Espace Culturel Léopold Sédar Senghor en 2007, soit 32 ans plus tard, qui permet d'impulser une véritable politique culturelle au May-sur-Evre. Jusque-là centrée sur les pratiques amateurs, celle-ci s'ouvre désormais aux artistes professionnels.

Construite dans les années 1960, pré-existant à l'*Espace Senghor*, la *salle Jeanne d'Arc*, ancien cinéma et théâtre communal, avait pour fonction d'accueillir les spectacles et manifestations culturelles de la commune. Toutefois, au tournant des années 2000, son vieillissement ne permettait plus, tant du point de vue scénique que de celui de la sécurité et des conditions de confort, de répondre de façon satisfaisante aux attentes de la population.

Les élus du mandat communal 2002-2008, constatant un territoire sous-équipé sur le plan culturel, ont souhaité inscrire la restructuration de cette salle dans le cadre d'un projet culturel affirmé et participant activement à la synergie déployée sur l'Agglomération du Choletais avec du personnel dédié. Dès 2003, l'idée était donc de se doter d'un véritable lieu scénique permettant d'accueillir tous types de spectacles vivants : théâtre, danse, musique, cabaret, expositions. La *salle Jeanne d'Arc* fut réhabilitée et devint l'*Espace Senghor*. Ce nouvel équipement moderne, à partir de son inauguration en 2007, devint le fer de lance de la Culture au May-sur-Evre.

Une ouverture tournée vers l'éducation artistique et la jeunesse

Dès le début, est mise en avant la volonté d'ouverture culturelle auprès des jeunes par les liens possibles entre les programmes des écoles et les spectacles. En parallèle de la programmation artistique professionnelle « tous publics », les actions culturelles se destinent

² La bibliothèque fut longtemps paroissiale, elle devint communale en 1994 lorsque, l'actuel centre Jean Ferrat fut construit.

³ MC. Rochais, Adjointe à la Culture

alors aussi bien aux associations maytaises qu'aux élèves des établissements scolaires de la commune et des établissements voisins.

« Plus récemment l'EXEKO remplaça l'ex écomarché. Ce complexe regroupant plusieurs salles est dédié principalement à la musique, à l'enseignement musical, à l'animation jeunesse, aux activités diverses proposées par les animateurs. C'est aussi un lieu de rencontre et d'activités pour tous les âges. Des salles de réunions sont à la disposition des associations ; c'est un lieu ouvert à tous, qui se veut convivial et rassembleur. »⁴

Le centre Jean Ferrat, l'espace Senghor et l'Exeko, voici les trois lieux principaux dédiés à la culture et à l'animation. Si l'espace Senghor est le cœur de la culture, l'Exeko et la salle Jean Ferrat en sont les artères et les associations culturelles l'ossature.

A partir des années 1990, chaque maire ayant traversé le paysage maytais a laissé son empreinte et celle-ci est gravée plus particulièrement dans la culture.

Pierre Chalopin : le centre Jean Ferrat, le côté social du projet : lieu de rassemblement pour les associations, de rencontre pour la population, d'éveil pour les plus jeunes ainsi que l'école de musique et la bibliothèque.

Auguste Senghor : l'Espace Senghor, dédié uniquement à la culture, aux spectacles vivants, aux expositions, aux compagnies associatives, mais surtout professionnelles. Une programmation culturelle ambitieuse élaborée par un professionnel, appuyé d'un régisseur à temps plein.

Alain Picard : l'Exeko principalement dédié à la musique et à l'enseignement musical en lien étroit avec le conservatoire du Choletais. Le côté pédagogique du projet n'aura échappé à personne.

Il y a dans chacune de ces structures la volonté de rassemblement que souligne l'intérêt que ces équipes municipales successives, portaient au lien entre les citoyens, ainsi qu'à la promotion de l'expression artistique, mais aussi, la part belle donnée à la jeunesse, ainsi que le soutien des projets les plus simples, aux plus ambitieux.

⁴ MC. Rochais, Adjointe à la Culture

I.C / Photographie de la Culture au May-sur-Evre aujourd'hui

Les infrastructures culturelles du May-sur-Evre et leur fonctionnement

Les actions culturelles initiées par l'Espace Senghor depuis sa création, servent la volonté politique d'accès à la culture en milieu rural et participent au rayonnement de la commune. L'Espace Senghor avec la bibliothèque et l'Ecole de musique constituent un *tryptique* de l'animation sociale et culturelle communale qui prolongent ce volontarisme : une culture tournée vers le spectacle vivant, tournée vers la jeunesse et la découverte de nouveaux talents, une culture pour tous et accessible.

L'Espace culturel Léopold Sédar Senghor

Depuis 2007, l'Espace culturel Léopold Sédar Senghor développe une action culturelle de proximité, dynamique et innovante sur la commune du May-sur-Evre. Avec une programmation variée de qualité, ce lieu participe activement à la synergie culturelle déployée sur le territoire de l'agglomération choletaise. La qualité de l'équipement scénique permet une souplesse et une variété importante dans l'accueil des spectacles. Le lieu dépend du service Culture de la Mairie. Il est géré au quotidien par deux agents, un directeur/programmeur/administrateur et un régisseur général.

Le lieu comprend 3 parties :

- La salle de spectacle : avec 324 places assises, elle accueille, tout au long de l'année, des spectacles amateurs et professionnels. La programmation professionnelle est accessible à tous et adaptée aux publics accueillis. Depuis plusieurs années, l'Espace Senghor place les enfants et la famille au cœur de son projet culturel en proposant, notamment, le festival jeune public "L'arbre à pompons" pendant les vacances de février. Des représentations scolaires sont régulièrement organisées pour les écoles et collèges du territoire.

En parallèle de cette programmation, l'Espace Senghor accueille les représentations des associations locales et des établissements scolaires tout au long de l'année ;

- Le hall d'exposition : il reçoit, de septembre à juin, un programme riche en créations plastiques en tous genres (peintures, dessins, sculptures, photographies...), d'artistes amateurs et professionnels ;

- Le Maytiss'Bar : il s'agit d'un espace cabaret convivial et autonome, avec un petit plateau, ouvert avant et après les spectacles pour partager et échanger autour d'un verre.

La bibliothèque

Créée en 1994, la bibliothèque municipale est gérée par l'Association May-Livres, au sein du réseau des bibliothèques de l'Agglomération du Choletais.

Après une fermeture de 5 mois pour travaux, elle a rouvert ses portes, le 21 décembre 2019, dans des locaux agrandis et rénovés.

La restructuration des locaux a permis de disposer maintenant, en plus des espaces "Jeunesse" et "Adulte" existants, d'un espace dédié à la petite enfance et d'un hall d'exposition.

C'est un lieu ouvert à tous proposant un large choix d'albums, romans, BD, documentaires, CD, DVD pour Adultes et Jeunes. Tout au long de l'année, diverses animations gratuites y sont proposées : l'heure du conte, le tapis-lecture pour les tout-petits, le voyage-lecture pour les

écoles, Prix des lecteurs, etc... , ainsi que des actions en partenariat avec l'Espace Léopold Sédar Senghor. S'y ajoute une animation intercommunale, chaque année, sur un thème différent (cette année, autour de l'imaginaire).

Depuis le 1er juillet 2019, une carte unique et gratuite a été instaurée pour tout le réseau des bibliothèques de l'Agglomération du Choletais. Cette carte permet à tous les habitants de l'Agglomération d'emprunter des documents dans les 31 structures que compte l'Agglomération, y compris à la Médiathèque de Cholet, et de profiter d'une offre élargie à plus de 525 000 documents multi supports et d'une offre numérique en ligne.

L'Ecole de musique

L'école de Musique du May-sur-Evre est une antenne du Conservatoire de Cholet présente au May-sur-Evre au sein du bâtiment l'*Exeko*. Elle est spécialisée dans la pratique des cuivres (naturels et à systèmes) et des percussions à travers l'univers musical de la Batterie Fanfare et du Brass Band.

Elle est étroitement liée au conservatoire du Choletais dans sa compétence à préparer ses élèves à l'entrée en second cycle pour les instruments à systèmes et les percussions.

Elle a pour but d'accompagner ses jeunes dans une formation musicale rigoureuse à plusieurs vitesses s'adaptant aux capacités et besoins des familles.

Les missions du Conservatoire :

- Offrir les meilleures conditions pédagogiques et didactiques afin de développer une pratique amateur de bon niveau ;
- Organiser la diffusion d'événements musicaux ;
- Encourager la création ;
- Donner la possibilité de suivre un cursus professionnel.

Les enseignements généraux :

- La musique, la danse, le chant, l'art dramatique, les formations diplômantes, la formation pour adultes.

Les enseignements donnés au May-sur-Evre :

- L'éveil musical ;
- La formation musicale 1er cycle (4 premières années de solfège) ;
- Les formations instrumentales : trompette et cuivres naturels, percussions, trombone, guitare, flûte traversière, piano, petit ensemble instrumental.

Les Associations culturelles Maytaises

La commune du May-sur-Evre dispose d'un tissu associatif fort. Nous dénombrons en 2022 treize associations culturelles ou s'y rattachant qui développent la pratique amateur, culturelle et artistique sur la commune, avec plus de 600 adhérents

NOM : ESPACE DEL MAYOR
ACTIVITES : TROUPE DE THEATRE AMATEUR ET
COURS DE THEATRE
NOMBRE D'ADHERENTS : 76

NOM : ECOLE DE MUSIQUE
ACTIVITES : ATELIER DE CUIVRES ET DE
PERCUSSIONS
NOMBRE D'ADHERENTS : 90

NOM : HUMAINS
ACTIVITES : PRATIQUE DE CHANT CHORAL AU
PROFIT D'ŒUVRES CARITATIVES
NOMBRE D'ADHERENTS : 90

NOM : ENERGIE MUSIQUE
ACTIVITES : PRATIQUE DE LA MUSIQUE AU
SEIN D'UNE BATTERIE FANFARE
NOMBRE D'ADHERENTS : 45

NOM : CLUB PHOTO
ACTIVITES : LIEU D'ECHANGE ENTRE
PHOTOGRAPHES AMATEURS
NOMBRE D'ADHERENTS : 10

NOM : MAY LIVRES
ACTIVITES : ASSURER LE FONCTIONNEMENT
DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
NOMBRE D'ADHERENTS : 15

NOM : MONMARTRE EN MAY
ACTIVITES : COURS DE DESSIN, PEINTURE ET
EXPRESSION ARTISTIQUE
NOMBRE D'ADHERENTS : 18

NOM : MAY MOIRE
ACTIVITES : ASSOCIATION D'HISTORIENS
LOCAUX
NOMBRE D'ADHERENTS : 55

NOM : MAYTISS' LIVE
ACTIVITES : ASSURER LE FONCTIONNEMENT
DU MAYTISS'BAR LORS DES SPECTACLES
ORGANISES PAR L'ESPACE L.S. SENGHOR
NOMBRE D'ADHERENTS : 6

NOM : BANDES A PART
ACTIVITES : ORGANISATION DU FESTIVAL DE
LA BD ENGAGEE
NOMBRE D'ADHERENT : 15

NOM : MAYCHANTANT
ACTIVITES : ATELIER DE PRATIQUE DE CHANT
ET CONCERTS DE LA CHORALE
NOMBRE D'ADHERENT : 34

NOM : EN K DANSE
ACTIVITES : ATELIER DE PRATIQUE DE LA
DANSE MODERNE JAZZ
NOMBRE D'ADHERENT : 170

NOM : CULTURE HIFI
ACTIVITES : ORGANISATION DE CONCERTS ET
CREATION DE PRODUCTIONS MUSICALES
NOMBRE D'ADHERENT : 5

Une compagnie professionnelle

Le Cirque du Docteur Paradi fait partie des premières compagnies qui, dans les années 70-80, ont porté **un regard nouveau sur les arts du cirque**. Il fut pionnier dans le développement de rapports privilégiés aux populations, notamment par une politique d'implantation sur des territoires, et sur l'ouverture du monde du cirque à la diversité et aux croisements artistiques.

Après trente années de cirque, une vingtaine de créations, les fondateurs de la Compagnie, **Jean-Christophe Herveet et Régine Hamelin**, passent la main. En 2013, la passation officielle a lieu, au cours de la création *A DADA*. Période délicate, durant laquelle la fin d'une histoire et le début d'une autre cohabitent, se cherchent, se confrontent. Ce n'est qu'en 2016, que la passation a réellement lieu, avec l'écriture de la pièce "*Les Petits bonnets*". Une nouvelle équipe, une nouvelle région, la création de l'événement "*Les Débroussailleuses*" dont la 4ème édition aura lieu en Septembre 2022 au May-sur-Evre et enfin la création *Les Petits bonnets*, pièce de cirque sous chapiteau qui est sur la route depuis le printemps 2020.

Le Cirque du Dr Paradi reste fidèle à ses valeurs en matière de politique d'implantation sur les territoires, et de diversité artistique, mais avec une autre marque de fabrique. En intégrant le groupe "*Les Elles*" aux projets, la compagnie souhaite décloisonner les arts et les réseaux du spectacle vivant. La pièce *Les Petits bonnets*, création 2019 réalise pleinement ce souhait.

Les Moyens à disposition de la Culture au May-sur-Evre

Les moyens matériels

Voici un panorama des différents équipements et des différents espaces, accueillant des activités culturelles au May-sur-Evre :

Nous pouvons distinguer trois catégories principales de lieux couverts accueillant des activités culturelles. Nous mentionnerons ici la classification ERP (Établissement Recevant du Public) s'il y a lieu et les utilisateurs principaux. Il s'agit dans l'ensemble de bâtiments municipaux, gérés par la Mairie et classés selon leurs activités comme suit :

L'Espace Culturel L.S Senghor (ERP type L et N) - Salle de spectacle avec une activité de cabaret - Bureaux du service culture - Programmation culturelle et accueils de professionnels, répétitions et représentations des spectacles associatifs – [exploité par des agents municipaux].

Le Centre Jean Ferrat (ERP type L, R, S et W) - activités de Culture et de Loisirs - [exploité par des agents municipaux] avec la **Bibliothèque** (ERP type S) – [exploité par des bénévoles & une professionnelle]

Espace intergénérationnel **l'Exeko** (ERP type L et R) accueillant l'*Ecole de Musique* - antenne du conservatoire de Cholet - Propose des salles (Billie Holyday, Glenn Miller, Lionel Hampton, Dizzy Gilepsie, L'Atelier) à disposition de l'Ecole de Musique et des associations – [exploité par des agents municipaux / occupé par les associations de Musique et de chorales, l'association de Peinture].

Espaces de répétitions ou de stockage mis à disposition des associations culturelles :

- **Espace Jeanne d'Arc** – Salle de danse – [occupé par l'association de Danse];
- **Espace Leclerc** – Local associatif – [occupé par l'association de Photographie ;
- **Bâtiment Monnier** – Local associatif – [occupé par l'association de Théâtre et une association organisatrice d'événements festifs].
- **La salle du Presbytère** – Local associatif - [occupé par l'association d'histoire locale].

La commune dispose également d'autres espaces, propices à accueillir des manifestations. Il s'agit de lieux déjà investis par le passé ou qui le seront à l'avenir :

Des espaces extérieurs partiellement aménagés :

- **Le Théâtre de verdure**, accolé au centre Jean Ferrat et donnant sur le Jardin du Mail
- Le site de la **Prairie de l'étang**, espace naturel clos, destiné à accueillir du public pour de grandes manifestations culturelles de plein air.

Des espaces extérieurs aménageables :

- Le parking du Général Humeau, à proximité de l'Eglise
- La place rue des tilleuls, parvis de l'Espace Senghor
- L'espace naturel, zone de pique-nique en bordure de l'Etang du Stade
- Le Château du Cazeau
- L'étang de la Sablière
- ...

Les moyens humains

Nous comprenons dans les moyens humains l'ensemble des élus, agents, bénévoles et membres des associations qui participent régulièrement à développer une politique culturelle de la ville. S'y greffent des entités gravitant autour des activités. En voici un panorama :

Les élus : Les membres de la commission Culture avec Monsieur Le Maire, Madame L'adjointe à la Culture épaulée de 4 personnes élues et de 2 personnes non élues.

Les agents communaux : Deux agents salariés : un attaché, responsable du service culture et un agent culturel, en charge de la bibliothèque et en soutien des activités de l'Espace Senghor.

Les agents d'autres services pour du soutien ponctuel, en maintenance et en fonctionnement, sous la houlette des commissions municipales référentes.

Les professionnels de l'animation, de l'enseignement et de l'éducation artistique :

- Service animation et jeunesse
- L'Ecole de Musique
- Les enseignants des établissements scolaires (2 écoles et 1 collège au May-sur-Evre).

Les bénévoles dans les lieux culturels :

- Les membres de l'association May'livres, qui assurent le rôle de bibliothécaires
- Les membres de l'association Maytiss'live qui assurent l'activité de bar pour le cabaret de l'Espace Senghor lors de ses événements
- Un vivier de bénévoles qui se développe.

Les associations culturelles (CF – partie consacrée)

Les professionnels du secteur :

- Administratif
- Artistique
- Technique

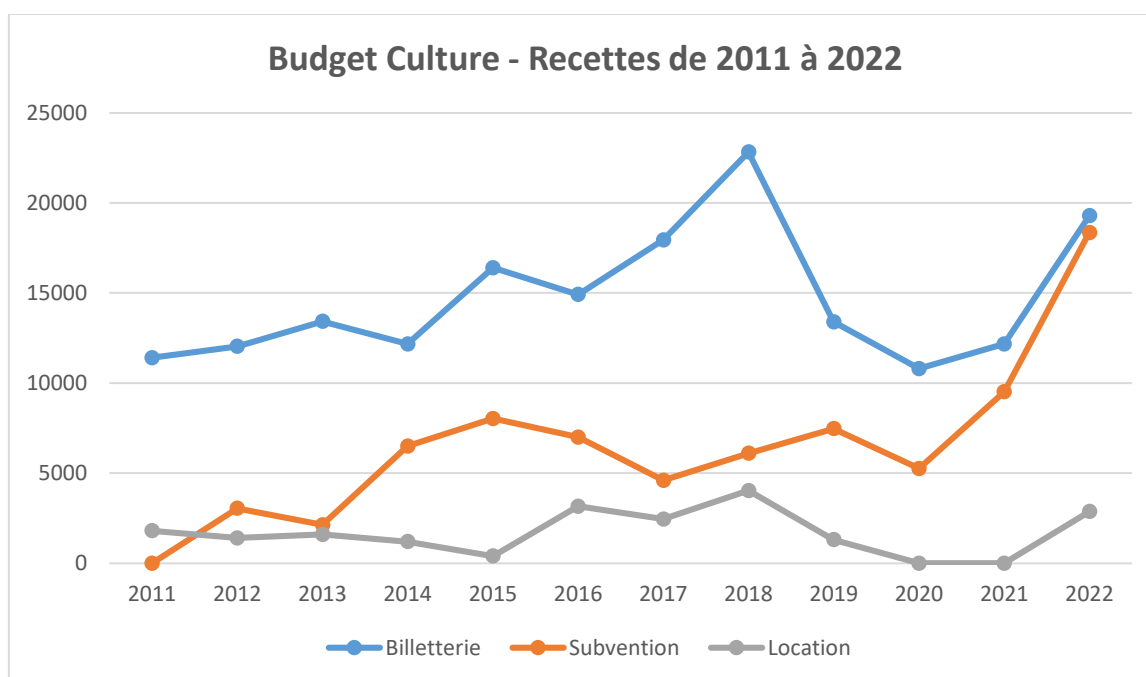
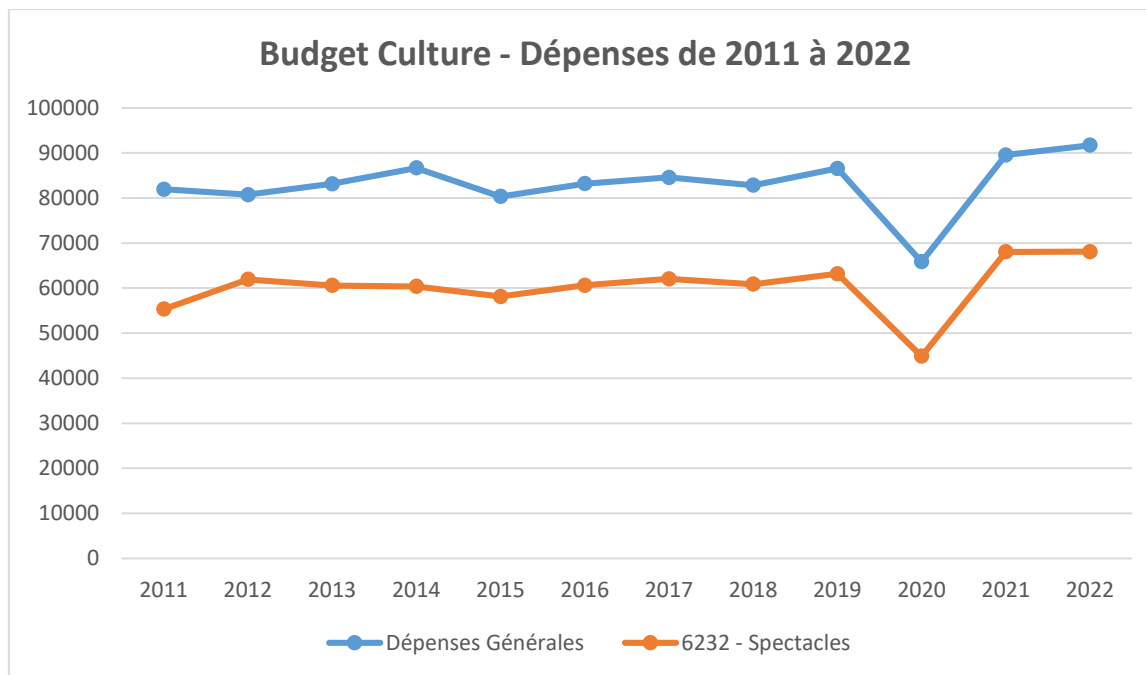
Les relais et prestataires divers :

- Presse
- Prestataires techniques, administratifs et institutionnels
- Partenaires

Les moyens financiers

Ces graphiques ne prennent pas en compte :

- Les frais de personnels
- Le budget d'acquisition de la bibliothèque (élevé à 2€ par habitant), et rattaché au Service Culture en 2023
- Les subventions allouées aux associations culturelles
- Les investissements et les coûts de fonctionnement des bâtiments culturels



II – PLAN D’ACTION – NOUVEAU PROJET

Le groupe de travail a envisagé le projet culturel sous l’angle d’un SWOT c’est-à-dire les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces. Ce travail en atelier a permis de faire ressortir un ensemble d’éléments permettant de construire un plan d’action.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - commission Culture porteuse de projets - Infrastructures adaptées aux activités culturelles - équipe professionnelle forte, dynamique et motivée - associations culturelles actives et impliquées - engagement et soutien aux compagnies professionnelles - actions culturelles avec les écoles, les centres de loisirs - proximité avec la ville de Cholet - compagnie de cirque et multi arts en résidence permanente sur notre commune - lien avec la bibliothèque - l’école de musique et son attractivité en lien avec le conservatoire de Cholet - liens positifs et collaboratifs avec les autres salles de spectacles choletaises - l’Espace Senghor est reconnu sur le territoire avec une quinzaine d’années d’expériences - bonne visibilité de la plaquette - de plus en plus de spectateurs intéressés par notre saison culturelle - réseaux sociaux actifs afin de promouvoir nos spectacles - programmation attractive, s’adressant à un public diversifié mêlant le spectacle vivant, les expositions, les temps forts que l’on retrouve chaque année - plusieurs lieux pour les expositions - l’aménagement de la prairie de l’étang - le festival « les débroussailleuses » - les tarifs attractifs - l’Espace Senghor ouvert au public presque tous les après-midis pour faciliter l’accueil du public et permettre l’achat des billets sur place - l’accueil des spectacles organisés par les associations gratuitement à l’espace Senghor - budget alloué chaque année à la Culture et aux associations culturelles maytaises 	<ul style="list-style-type: none"> -proximité de Cholet (concurrence) -ruralité -manque d’intérêt concernant une partie de la population pour les spectacles professionnels proposés par la collectivité -manque d’implication des associations pour les propositions autres que les leurs -manque de liens entre les associations et l’Espace Senghor -la bibliothèque avec des actions en parallèle distribuées par l’agglo (réseau) -manque de moyens dans la communication (humains et financiers) -faiblesse de la médiation -bibliothèque gérée uniquement par des bénévoles -des élus qui soutiennent mais dont la présence aux propositions est ponctuelle.

OPPORTUNITES

- L'arrivée de la compagnie Dr Paradi sur notre commune
- une nouvelle équipe motivée et ambitieuse
- une volonté de resserrer les liens entre les services, avec les assos, avec l'agglo, avec les autres lieux culturels maytais (la bibliothèque, l'exeko, l'école de musique)

MENACES

- les finances qui évoluent à la baisse (moins de dotation de l'état, gestion de crise, etc.)
- Le manque de moyens financiers
- Changement d'une équipe élue qui pourrait revenir en arrière et arrêter la culture professionnelle.
- la proximité de Cholet et du choix de laisser, un jour, la compétence culture à l'agglo.

Un travail conséquent a été mené en commission ainsi qu'en groupe de travail pour définir les finalités, les objectifs, les actions de la politique culturelle du May-sur-Evre. Cette réflexion se traduit aujourd'hui par un plan d'action ambitieux et pondéré.

Objectif Général 1 / Développer la culture d'intérêt général

Objectif Opérationnel 1.1 /

Développer la transversalité des activités culturelles

Développer la médiation culturelle auprès des publics (établissements scolaires, ehpad, centre de loisirs...) :

- Sortie de résidence/ rencontres (établissements scolaires, centre de loisirs, Ehpad)
- Atelier en amont des spectacles (Ehpad, école de musique)
- En bibliothèque : Dispositif voyages lecture, actions communes bibliothèque/ Senghor
- Partenariat entre l'école musique & la Baraque à Cirque de Cholet
- Intervention d'artistes du Cirque Paradi et de leurs chevaux à l'EHPAD

Développer la programmation hors les murs :

- Amplifier les propositions artistiques hors de l'Espace L.S. Senghor
- Soutenir les initiatives en extérieur :
 - Les Débroussailleuses
 - Famille en Fête / Weekend Jeunesse
 - Anniversaire de l'Ecole de Musique
 - ...
- Investir l'espace public et les autres lieux de programmation
 - Chapelle St Tibert
 - Château du Cazeau
 - Etang de la sablière
 - Eglise St Michel

Renforcer le pôle/service culturel

- Embauche d'un agent culturel en charge de la bibliothèque
- Embauche récurrente de techniciens professionnels intermittents

Faire du lien avec les autres services municipaux :

- Impliquer les autres services dans les projets culturels de la commune
- Améliorer la communication interne en impliquant l'agent de communication dans la diffusion des projets culturels

Objectif Opérationnel 1.2 /

Soutenir la création artistique professionnelle et amateur

Soutien aux projets des associations culturelles Maytaises :

- Mise à disposition gracieuse de locaux de répétition :
 - Exeko
 - Salle Beignon
 - Espace L.S. Senghor
- Soutien financier sous la forme de subvention annuelle en fonction des projets
- Mise à disposition gracieuse de l'Espace L.S. Senghor, ainsi que d'une équipe technique, pour les spectacles organisés par ces associations

Accueil des residences d'artistes :

- Mise à disposition gracieuse de bureau, du plateau et de l'Espace Chapiteau
- Soutien aux projets du Cirque du Dr Paradi permettant la mise en place d'un volet d'action culturelle et la tenue d'un festival sur la commune
- Mise à disposition gratuite ou forfaitaire d'un logement ponctuelle
- Pré-achat du spectacle crée pour la saison suivante
- Relai de communication auprès des autres salles de spectacles du secteur et des réseaux

Travailler avec une compagnie associée : Cirque du Dr Paradi :

- Soutien et accompagnement (Les débrouailleuses, volets d'actions culturelles)
- Mise à disposition d'espaces de travail (Espace senghor, prairie de l'Etang, Salle de danse...)

Objectif Opérationnel 1.3 /

Avoir une programmation culturelle exigeante et de qualité

Avoir un financement adapté :

- Mener une recherche efficiente de subvention et de partenariat (agglomération, département, région, état, ...), Mutualisation, accueil en réseaux
- Avoir un budget sanctuarisé sur la programmation

Avoir un agent en charge de la programmation, proactif dans la recherche de spectacles :

- Mener des missions de repérage :
 - Lors de festivals type : Avignon, Chainon Manquant, Région en Scène, ...
 - Lors de temps ponctuels en région
- Rechercher des spectacles via les réseaux professionnels (Chainon, JMF, PJP, Avis de Grand Frais)

Mettre en place une programmation exigeante et éclectique amenant le débat et la réflexion :

- Avoir des spectacles pour tous les publics
- Accueillir des propositions accessibles à tous
- Accueillir des propositions plus exigeantes et plus risquées

Objectif Opérationnel 1.4 /

Développer des partenariats culturels

Travailler en partenariat avec les autres salles et autres programmeurs pour avoir une programmation unique et complémentaire.

Mettre en place des projets culturels permettant de tisser des liens avec différents partenaires :

- Avec les salles de spectacles (pour avoir une programmation unique et complémentaire sur le territoire)
- Créer des projets communs (Festival A Taaable, Festival A Cup of Blues, Co-accueil de spectacle)
- Bibliothèque / E-changes (Carte unique, catalogue commun, action culturelles)

Travailler en partenariat avec les associations culturelles, le secteur éducatif, le centre de loisirs du May-sur-Evre autour des actions culturelles en mettant en lien différents acteurs :

- Tisser des liens entre des partenaires (Festival Itinérances, Balade spectacle, Les Débroussailleuses)
- Soutenir des initiatives (Festival de la BD Engagée, Spectacles associatifs...)
- ...

Penser la transition et l’empreinte écologique :

- Créer ou s’intégrer à des tournées d’artistes pour limiter les frais et les déplacements nationaux ou internationaux
- Co-accueillir certains spectacles avec d’autres salles pour réaliser une économie d’échelle
- Changement du matériel vétuste par une technologie moins énergivore

Objectif Général 2 /

Faire venir le public vers la culture et la culture vers le public

Objectif Opérationnel 2.1 /

Sensibiliser le public - aller vers

Réaliser une programmation hors les murs, afin d'être au plus près des lieux de vie des habitants de la commune :

- Investir l'Espace Public (Chateau du Cazeau, Place du marché, Etang de la Sablière, Eglise St Michel, Chapelle St Tibère, Prairie de l'Etang)
- Investir les autres locaux de la commune (Exeko, Bibliothèque, Jean ferrat)

Accorder de l'importance à l'accueil du public :

- Maintenir des plages d'ouverture large dans les lieux culturels
- Avoir des agents et des bénévoles accueillants et compétents
- Maintenir un plan de formation pour les professionnels et bénévoles susceptibles d'accueillir du public
- Développer des points d'accueil de billetterie
- Garder un tarif de place attractif pour les spectacles
- Offrir des places aux nouveaux habitants

Faire plus d'action de médiation avec les associations culturelles locales pour ainsi pouvoir drainer leur public

Proposer des places de spectacles gratuites pour les nouveaux arrivants et les nouveaux mariés.

Faire du lien autour d'un spectacle en intégrant les réseaux et services municipaux :

- Travailler les projets en amont avec les autres associations culturelles (Théâtre del Mayor, Energie Musique, Bande à Part, En K danse)
- Travailler les projets en amont avec les autres services (animation, CCAS, Vie locale)

Développer une communication adaptée et sanctuarisée

- Garder une identité visuelle et des outils propres au service culturel, notamment pour l'Espace Senghor
- Développer des outils de communication communs et transversaux avec les autres infrastructures culturelles maytaises.

Objectif Opérationnel 2.2 / Développer les Actions Culturelles

Mettre en place des actions culturelles envers les établissements scolaires et le centre de loisirs en s'appuyant sur les temps forts type

- Festival jeune public A Taaable ! (Atelier pour enfants, rencontres d'artistes, séances scolaires)
- Les débrouailleuses (Atelier avec des chevaux, atelier cirque, séance scolaire, visite technique des chapiteaux)
- Festival de la BD engagé (rencontre avec des auteurs, visite d'expositions, temps de lecture autour des œuvres)
- Accueillir des classes sur des temps d'actions culturelles adaptées
 - Visite technique
 - Rencontre d'artiste au plateau
 - Venue d'artistes sur la cour d'école

-

Développer les actions autour de tous les arts & pratiques culturelles :

- Exposition d'Art plastique
- Spectacle vivant
- Lecture publique

Faire du lien avec les autres services de la collectivité et la programmation des spectacles :

- Participation des autres services de la communes (Service animation, Centre de loisirs, Bibliothèque, Etablissements scolaires)
- Participer des autres instances de la commune (Conseil Municipal des Jeunes, CCAS, Associations culturelles)

Objectif Opérationnel 2.3 / Développer la Participation

Garder un projet culturel soutenu par une équipe municipale :

- Avoir le soutien et la participation de l'ensemble des élus
- Avoir un poste d'Adjoint.e à la Culture au sein du Conseil
- ...

Avoir une Commission Culture :

- Qui soit extramunicipale, composée :
 - D'élus
 - De bénévoles
 - D'un ou plusieurs agents en fonction des projets
- Qui ne soit pas uniquement sur les projets de l'Espace Senghor, mais bien sur l'ensemble du service culturel
- Place de droit pour les associations culturelles

Faire participer les Maytais :

- Impliquer la/les jeunesses
 - Travailler avec le CMJ
 - Faire des ponts avec le secteur ados
- Mener des actions vers les nouveaux habitants
 - Visite des coulisses
 - Documentation détaillée
 - Appel à bénévoles
- Favoriser la participation citoyenne via les associations culturelles

Objectif Général 3 / Développer le rayonnement & le dynamisme culturel communal

Objectif Opérationnel 3.1 /

Travailler plus étroitement avec les associations culturelles

Faire plus de médiation auprès des associations :

- Chaque saison une association culturelle est mise en relation avec une compagnie pour élaborer un projet commun restitué sur la scène de l'espace Senghor ou dans un autre lieu : *Exemple de l'Ecole de Musique avec la Baraque à Cirque pendant le Festival des Débroussailleuses*
- Faire du lien entre la saison **Itinérance** proposée par l'Agglomération du Choletais aux communes et les associations, sous forme de spectacles, d'expositions, de concerts en les impliquant dans ce dispositif. Une occasion de les mettre en lumière dans un cadre professionnel, favorisant les échanges et tisser des liens que la création artistique encourage : Exemple du concert du Conservatoire du Choletais et de la Batterie Fanfare en mars 2023

Donner des avantages aux associations et à leurs membres :

- Mettre en place des prix super réduits pour les membres des associations culturelles pour les places de la saison de l'Espace L.S. Senghor.
- Lieux de représentations (mise à disposition gratuite des locaux municipaux)
- Mettre en place la gratuité de la salle de spectacle Senghor pour les associations culturelles maytaises afin de proposer leur spectacle à la population.

Avoir une « asso, associée » chaque saison :

- Travailler sur un projet d'envergure (Ecole de musique et baraque à cirque pendant les Débroussailleuses)
- Amène un lien plus étroit entre le projet de la commune et celui de l'association
- Mise en lien amateurs et professionnels (concert itinérance)

Mettre en avant des actions culturelles associatives à travers nos moyens de communication :

- Mise en valeur des projets culturels associatifs via les outils de communication du Service Culture (Internet, Plaquette,,)
- Mise en valeur des projets culturels du service via les outils de communication des associations

Implication au sein de la commission culture :

- Avoir un représentant de chaque association culturelle au sein de la commission culture
- Amène une implication plus importante sur les autres projets

Objectif Opérationnel 3.2 /

Développer le réseau professionnel

Siéger et s'investir dans différent(e)s instances / réseaux permettant le lien avec d'autres salles de spectacles, d'autres services culturels et d'autres collectivités territoriales :

- Réseau associatif : Chainon Pays de Loire, Chainon National, Pôle du spectacle vivant, PJP 49- PlatO, JMF
- Réseau des bibliothèques : E-changes
- Réseau politique publique : Com. Culture AdC, Comité des Arts Vivants (CD49), Voisinages (PDL), Avis de tournées (PDL)

Développer un projet de programmation adaptée et cohérent avec les autres salles du territoire :

- Co-accueillir des spectacles partagés avec le Théâtre St Louis et le Jardin de Verre.
Exemple : Loic Lantoin 2022 ou Pom en 2023.
- Elaborer une communication commune (agenda Ma Petite Saison, plaquette A Cup of Blues, plaquette A Taaable!)
- Développer des temps forts communs (A Cup of Blues, A Taaables!)

Développer le festival jeune public A Taaable ! créé en partenariat avec le Jardin de Verre et le Théâtre St Louis à Cholet.

Avoir une communication commune avec les autres salles du territoire, afin d'avoir un plus grand impact auprès de la population :

- Agenda jeune public Ma petite Saison
- Communication commune sur le festival A Cup of Blues
- Communication commune sur le festival A Taaable !

Accueillir le Festival Région en Scène pour 2024 – 2025 – 2026 dans le cadre de l'implication de l'Espace L.S. Senghor au sein du réseau Chainon, et en collaboration avec Scène de Pays dans les Mauges, le Piment Familial à Mortagne & le Jardin de Verre à Cholet.

Objectif Opérationnel 3.3 / Renforcer la communication

Garder une communication adaptée :

Développer la communication dématérialisée :

- Avoir un site internet dédié
- Avoir des réseaux sociaux dédiés
- Développer la newsletter

Développer la communication via les médias classiques :

- Presse locale
- Magazine communal

Continuer l'édition des plaquettes de saison, distribuées dans les boîtes à lettres

Intégrer la communication culturelle avec celle du projet d'animation de la vie locale, et plus largement de la Commune.

Développer des éléments de communications communs avec les autres salles lorsque c'est opportun :

- Ma petite Saison
- Agenda jeune public du Maine et Loire
- Plaquette A Taaable & Cup of Blues

Développer une communication adaptée et sanctuarisée

- Garder une identité visuelle et des outils propres au service culturel, notamment pour l'Espace Senghor
- Développer des outils de communication communs et transversaux avec les autres infrastructures culturelles maytaises
- Implication de l'Agent en charge de la communication

Améliorer la visibilité des informations en impliquant l'agent en charge de la communication dans la diffusion des projets culturels

Objectif Opérationnel 3.4 /

Associer le projet culturel et le projet d'animation de la vie locale

Soutenir l'animation de la vie locale lors les principaux évènements communaux :

- Famille en Fête
- Marché de Noël
- Vide grenier
- Accueil des nouveaux habitants
- ...

Ouvrir l'Espace L.S. Senghor à d'autres types d'actions menées par les agents du pôle animation de la vie locale :

- Pour d'autres types d'utilisations culturelles et communales (ex : Soirée Sécurité routière, accueil des nouveaux habitants, conférence)
- Croisement des publics

Travailler la transversalité au sein de la commune :

- Inciter les agents du service culturel à s'impliquer dans les autres projets transversaux de la commune.
- Soutien lors des évènements communaux (famille en fête, marché de Noël, Vide grenier, Accueil des nouveaux habitants)

REMERCIEMENTS

Merci à la municipalité du May-sur-Evre.

Merci à la commission culture pour son soutien.

Merci au groupe de travail pour son implication.

Merci aux membres de l'association May-Moire pour leurs précieuses informations historiques.

Merci aux personnes qui nous ont apporté leurs témoignages.

Merci aux agents culturel(le)s pour avoir mis leur connaissance technique à notre disposition.

ANNEXE I – Article Le Monde

24 HORIZONS



SÈVREMOINE (MAINE-ET-LOIRE)
croquis spécial

En haut : le village de Saint-Macaire-en-Mauges, intégré au sein de la commune nouvelle de Sévermoine (Maine-et-Loire), le 1^{er} janvier 2022. En bas : le monument aux morts du Fief-Sauvin, réunissant un puits et un chevalet.

Les Mauges, terre d'égalité

Dans cette micro-région de l'ouest de la France, il n'y a ni riches ni pauvres, pas de chômeurs, pas de cadres. Une curiosité statistique, qui alimente une certaine mythologie locale de l'égalité, vue comme un héritage des guerres de Vendée



Le contraste, pas, en le vif, même. On voit comme lui. Ceux qui sont contre ça sont honnêtes. Les syndicats sont très mal vus. Les gens syndiqués, il y a trente ans, on leur crachait dessus quand ils défilent dans la rue. Pourtant, lorsque l'industrie de la chaussure s'est effondrée dans les années 1990, la région aurait dû sombrer. Chaque bourg, chaque village avait son usine Iram, GEP ou Sacat, donnant à ce morceau de France son identité. « Les Mauges, l'usine à la compagnie ». L'extinction s'est produite, mais sans choc social. Il faut dire que beaucoup d'ouvriers étaient des ouvrières, dociles et peu syndiqués. Depuis, elles ont retrouvé du travail. La solidarité a joué, mais, surtout, le tissu industriel n'a cessé de se renouveler. « Aujourd'hui, on recrute de l'emploi industriel, et pas seulement dans l'agroalimentaire, mais aussi dans la maroquinerie, l'électronique, la menuiserie », confirme l'économiste Laurent Davezies, spécialiste du développement territorial. Précisément cette industrie de main-d'œuvre que les politiques rêvent de reconstruire à travers le pays. C'est aussi l'un des secrets de l'égalité : l'industrie locale étant à faible valeur ajoutée –

« QUAND VOUS POUVEZ ÊTRE PROPRIÉTAIRE AVEC LE SMIC, VOUS N'AVEZ AUCUNE RAISON DE REMETTRE EN CAUSE LE SYSTÈME »

MYRERIC MERLAUD ancien conseiller RN des Pays de la Loire

saut exception –, les cadres et les ingénieurs sont peu nombreux. Les autochtones se méfient d'ailleurs des entreprises désireuses de faire venir des ingénieurs, comme Thales, qui compte en recruter cinq cents pour fabriquer des radars à Chollet, au risque de mettre en péril ce fragile équilibre. « Cinq cents gros salaires qui vont vouloir venir par ici, ça va faire monter le prix des maisons », analyse Clément, 26 ans, serveur au Globe Trotter, un trouquet de Saint-Macaire. Dans les Mauges, le modèle n'est pas celui des écoles de commerce ou d'ingénieurs. « Le territoire est l'un de ceux où le taux de CAP et de BEP est le plus élevé de France », constate Hervé Guéry, directeur du bureau d'études Compas. Les enfants choisissent les filières techniques afin de pouvoir gagner leur vie dès que possible. Les patrons embauchent, pourquoi chercher plus loin ? Laurence Adrien-Bigron se heurte à une forme d'inertie lorsqu'elle essaie d'en pousser certains vers des études longues. « Il n'y a pas de cadres, donc pas beaucoup de modèles à suivre. Et les familles n'ont pas les moyens de payer des formations dont elles ne voient guère l'utilité. Myreric Merlaud confirme :

Il y a à la fois de quoi faire rêver n'importe quel être local. « Chaque année, on ne dépense que 10 % de notre budget », se désole pourtant Thierry Lebrec en ôtant ses lunettes, embusé par son moussaka. Il cherche dans ses papiers, peinant lui-même à y croire : 70 % des 25 000 habitants de sa commune pourraient prétendre à un logement social, mais ne le demandent pas. Et pour cause : à Sévermoine, entre Nantes et Cholet, tout le monde est propriétaire de sa maison. À vrai dire, tout le monde travaille. La ville compte moins de 5 % de chômeurs, l'un des taux les plus faibles du pays. Thierry Lebrec est chargé de la solidarité et de la santé à la mairie, mais ses administrés se passent très bien de ses services. Bienvenue dans les Mauges, ce triangle de bocage dont le nom dériverait de l'expression « les mauvaises gens », forgée par Jules César dans sa Guerre des Gaules. Mais cette légende agace les gens du coin, tant elle contrevient à la mythologie locale d'un territoire harmonieux, ouvert et fraternel. Car Sévermoine est la ville la plus égalitaire du pays, selon l'Observatoire des inégalités, qui reprend les données de l'Insee. Avec ses voisins Beaupréau et Chemillé, qui rivalisent pour la première place du classement, elle forme un écosystème homogène de plus de 70 000 habitants qui se présentent comme des « Maugrois ». Les mieux lotis y sont à peine plus riches que les plus pauvres, et inversement. Autrement dit, il n'y a ni riches ni pauvres, pas de RSA, pas d'ISF. Le revenu médian ? 7 781 euros par mois, proche de la moyenne nationale. De fait, les Mauges sont une sorte d'anomalie statistique. De ce territoire à la fois rural et industriel, on pourrait dire qu'il coche toutes les cases de la France rêvée d'Eric Zemmour, imprégnée de culture judéo-chrétienne, sans immigrés et sans multinationales, où la « valeur travail » tient du commandement biblique, et où l'État inspire au mieux de la méfiance. L'extrême droite n'a jamais réussi à s'y implanter. « Quand vous pouvez être propriétaire avec le smic, que vos enfants ont accès à une bonne éducation et trouvent du travail, vous n'avez aucune raison de remettre en cause le système », résume Myreric Merlaud, ancien conseiller RN des Pays de la Loire et natif des Mauges. Au royaume des « Maugrois », l'égalité se voit à l'œil nu. Les bourgs se ressemblent tous : une boulangerie, une agence immobilière, une ou deux banques mutualistes, histoire de rappeler les vertus de l'épargne. Autour, le bocage. Difficile de trouver une maison qui ferait de l'ombre à ses voisines. Il y a bien celle du fondateur de l'entreprise historique – souvent dans la fabrication de chaussures –, mais il faut la chercher entre deux rues étroites, et elle n'impressionne guère : « C'est très mal vu de sortir du lot », assure Laurence Adrien-Bigron, enseignante en lycée technique et figure de la gauche locale.

« UN PÈRE LÉGITIMISTE » Contrairement à d'autres communes de cette France périphérique mises en lumière par les « gilets jaunes », point de parois ou « à vendre » dans les vitrines. Plutôt des affiches de recrutement. Même les friches industrielles ont été reconstruites en maisons ou en salles de yoga. Les jeunes disent recevoir tous les jours des offres d'emploi par SMS. « Quand on ne bouge pas, on est un "caisse" (un cas social) », confie Ludvine Sablon, 22 ans, qui s'occupe d'enfants dans une garderie, encore ouverte à 10 heures. Elle-même a menti à ses amis lorsqu'elle cherchait un emploi, n'osant pas leur dire qu'elle ne faisait « rien ». « La "valeur travail" dans les Mauges, c'est considérable, abonde l'abbé Pierre Poupart, s'attendant dans le presbytère de l'église de Saint-Cermain-sur-Mouze. C'est un fief légitimiste. Les patrons le confirment : les grèves et les arrêts maladie sont moins fréquents qu'ailleurs. Et les conflits se règlent en face-à-face, sans syndicats. « L'héritage judéo-chrétien fait qu'il y a une simplicité dans le dialogue social », témoigne l'entrepreneur Frédéric Grimaud, dont le groupe du même nom, un des leaders mondiaux en génétique animale, est un gros employeur de Sévermoine, où il a choisi de maintenir son siège. Cette entreprise est l'une des rares à disposer d'une section syndicale. « Les gens conviennent que c'est un péché de ne pas être un bon travailleur. Ça fait un peu guimauve, mais c'est vrai. » Cette « valeur travail », évoquée sans cesse, s'appuie sur un paternalisme un peu suranné. Le patron veille sur ses salariés qui, en retour, le suivent toujours, décrit Laurence Adrien-Bigron. « C'est celui qui donne du travail à toute la famille, donc on ne

dans sa génération, seuls quatre ou cinq camarades de son village ont fait un bac général. Tous les autres ont commencé à travailler à 18 ans. Et aucun n'a quitté la région. Le cas des Mauges, alliant résilience économique et sociologie très égalitaire, est un objet d'étude académique. « Cette égalité des revenus, c'est assez hallucinant d'un point de vue statistique, et ça résiste presque que là-bas », dit Laurent Davezies. Sur place, l'explication avancée est presque toujours la même : ce côté très entrepreneurial et cette solidarité qui rapproche patrons et employés sont hérités des guerres de Vendée. Les patrons avaient une revanche à prendre sur la Révolution, assurément même certains. « La sociologie fait qu'on se prend en main, insiste Didier Hachon, le maire de Sévermoine. Les gens attendent rien de l'État ». Quitte à renvoyer l'image d'un territoire rebelle. « Tous les projets, en arrivant, pensent qu'on est en défilance. » Ce divorce historique est ancré dans la mémoire collective, plus nettement encore que dans les mémoires individuelles. Dans les monuments aux morts, qui, comme au Fief-Sauvin, font apparaître côte à côte un chœleur et un poète de 1914. Dans les noms de rues, qui célèbrent les combattants royalistes. Dans la préférence des familles pour l'enseignement catholique, ultradominant face à l'école publique, à jamais qualifiée d'« école du diable ». « Les guerres ont forgé une immense résilience envers l'État », raconte Thibaut Anne Roland, originaire des Mauges et auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet. Un tiers de la population locale a été décimé par les « colonies infernales », dit-elle. « Dans la période de la reconstruction, l'entre-soi joue beaucoup. Les réseaux familiaux sont très importants, les villages s'organisent, s'unissent pour remettre sur pied les écoles, les manufactures, en refusant l'aide de l'État. Les patrons vont cultiver cette proximité. » Lorsque Napoléon puis Louis XVIII proposèrent des subventions, très peu de gens les demandèrent. Et trois siècles après, le territoire restait un de ceux qui fournissent le moins de fonctionnaires à l'État.

CÉLÉBRATION COLLECTIVE Les récits de la reconstruction continuent d'imprimer les esprits. De même que ceux, réels ou fantasmes, d'une noblesse locale moins riche qu'ailleurs, « moins arrogante », « qui ne fréquentait pas Versailles », ni « vivant au milieu de ses paysans ». Si bien que lorsque les experts de l'OCDE ont cherché à tirer des leçons du cas des Mauges, Laurent Davezies les a mis en garde. « Ces expériences sont ancrées dans une profondeur historique et ne sont absolument pas répliquables, leur a-t-il dit en substance. Si vous voulez reproduire un ailleurs, il faudra bombarder, massacrer une population et attendre trois siècles en espérant que ça marche. Il faut mourir sur un territoire pour obtenir un tel effet de cohésion. » Cette célébration collective de l'égalité, Anne-Marie Poupart peine à y croire. Venue de Sarzeau, cette éleveuse de lapins installée dans les Mauges raconte comment ses beaux-parents s'agrippaient devant le châteaillon local, propriétaire des terres que son mari exploitait encore. L'aristocrate en question disposait de son banc capitonné à l'église. « Il venait chez nous beaux-parents comme si la maison lui appartenait. Leur parlait comme à des domestiques. » Et comme toujours les paysans dans son manoir pour percevoir les loyers deux fois par an. « Mon mari refuse de s'agrippier, dit-elle. Mais cette façon de faire, qu'il définit aussi les gens des Mauges, ils sont moins vindicatifs, ils ont toujours peur de perdre leurs terres. » Un autre confirme : le fermage pratiqué par l'aristocratie terrifiée est loin d'être marginal dans la région. « Les Maugrois sont obéissants, hyper-disciplinés, ce sont d'anciens paysans », abonde Christophe, 55 ans, qui dirige une bière au Globe Trotter. Son père était syndicaliste, et lui est l'un des rares à se plaindre des conditions dans l'industrie locale. A force d'enchâsser emplois saisonniers et contrats courts, il est cad. « Évidemment qu'on est égoïste, vu qu'on est tous payés au smic ! » Clément, le serveur, le résume. Lui n'est pas certain que les gens du coin soient exploités, puisqu'ils ont du travail et sont heureux. A l'évidence, les deux ont raison. Christophe avale une gorgée et soupire : « Ce ne seront jamais des révolutionnaires. »

ESMA COSTA

ANNEXE II – QUESTIONNAIRE AUX ASSOCIATIONS

Bonjour,



La Commission Culture travaille actuellement sur la réécriture et l'élaboration d'un nouveau projet culturel à l'échelle de la Commune du May sur Evre. A ce titre, afin de mieux connaître votre activité, nous vous proposons ce petit questionnaire, qui ne vous prendra que quelques minutes. Merci pour votre collaboration.

NOM de l'association :

Siège social :

Date de la création : / /

Objet / Activité principale :

.....

Nombre total de membres :

Dont : Jeunes Adultes
..... Maytais Non Maytais

S'il y en a, nombre de salariés :

Quelles sont les actions culturelles que vous menez chaque année ?
(Spectacle, cours, exposition, autres...)

.....
.....
.....
.....

Avez-vous des liens avec la commission culture de la Commune ? Qu'attendez-vous d'elle aujourd'hui ?

.....
.....
.....
.....

Comment envisagez-vous l'avenir de votre association ?

.....
.....
.....
.....

ANNEXE III – QUESTIONNAIRE AUX MAYTAIS

Etude liée aux pratiques culturelles des habitants du May-sur-Evre



La commune du May-sur-Evre vous propose de renseigner le questionnaire suivant afin de mieux connaître les activités et les sorties culturelles auxquelles vous participez. Ce questionnaire est anonyme. Pour nous soumettre vos réponses, plusieurs possibilités :

- En ligne - lien sur les sites internet de la Mairie et de l'Espace Senghor
- En version papier - dépôt en boîte aux lettres, à la Mairie, à la Bibliothèque, à l'Espace Senghor ou à l'Exeko.

Réponse souhaitée avant le 30 septembre. Merci de votre participation.

SUR LA COMMUNE DU MAY SUR EVRE

1) Quels lieux de la commune fréquentez-vous ? (Hors période covid) *plusieurs cases à cocher*

	1 à 2 fois par an	3 à 4 fois par an	+ 1 fois par mois	Jamais	Pas connaissance de
Complexe sportif					
L'Exeko					
Espace L.S. Senghor					
Centre Jean Ferrat					
Bibliothèque May'Livres					
Centre de loisirs					

2) En priorité, qu'attendez-vous de ces différents lieux ? *plusieurs cases à cocher*

	La convivialité	Se divertir	Se cultiver	Se dépenser
Complexe sportif				
L'Exeko				
Espace L.S. Senghor				
Centre Jean Ferrat				
Bibliothèque May'Livres				
Centre de loisirs				

3) Etes-vous membre d'une association culturelle ? OUI NON
Si oui, laquelle ?

ESPACE L.S. SENGHOR

4) Fréquentez-vous l'Espace Senghor ? OUI NON

5) Si oui, en priorité, vous venez pour :

- Les spectacles des associations Maytaises
- Les spectacles professionnels tout public
- Les spectacles professionnels jeune public / familiaux
- Les expositions

6) Si non, quel est le frein principal ? *plusieurs réponses possibles*

- Manque de temps
- Raisons financières
- Pas intéressé
- Peur d'y aller
- Ne connais pas
- Autre :

7) Sur quels critères vous basez-vous pour dire qu'un spectacle est réussi ? *plusieurs réponses possibles*

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> J'ai passé un bon moment avec mes proches | <input type="checkbox"/> Le spectacle était beau |
| <input type="checkbox"/> Je me sens plus cultivé qu'avant | <input type="checkbox"/> J'ai ressenti des émotions |
| <input type="checkbox"/> Cela change de ce que j'ai l'habitude de voir | <input type="checkbox"/> La place ne m'a pas coûté cher |
| <input type="checkbox"/> Le lieu était facilement accessible | |

8) Quels sont les facteurs qui influencent vos choix concernant les spectacles que vous allez voir ?

- Critiques presse, internet, tv
 Actions de communication (flyers, affiches, ...)
 Avis de vos amis, collègues, famille
 Autre :

VOTRE AVIS

9) Etes-vous satisfait des actions culturelles menées et proposées au sein de la commune du May-sur-Evre ?

.....
.....

10) A votre avis, quelles propositions culturelles manque-t-il au May-sur-Evre

.....
.....
.....
.....

DONNEES PERSONNELLES

11) Votre tranche d'âge

- | | |
|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Moins de 18 ans | <input type="checkbox"/> 18 – 30 ans |
| <input type="checkbox"/> 30 – 40 ans | <input type="checkbox"/> 40 – 50 ans |
| <input type="checkbox"/> 50 – 60 ans | <input type="checkbox"/> 60 – 70 ans |
| <input type="checkbox"/> 70 ans et plus | |

12) Catégorie socioprofessionnelle

- | | |
|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Etudiant | <input type="checkbox"/> Salarié |
| <input type="checkbox"/> A la recherche d'un emploi | <input type="checkbox"/> Retraité |

13) Où vivez-vous sur la commune du May sur Evre ?

- Dans le bourg / centre
 Dans les écarts / lieux-dits

ANNEXE IV – LA SALLE JEANNE D’ARC

HISTORIQUE DE LA SALLE JEANNE D’ARC

(Extraits du rapport de stage de Stéphanie CHIRON au CAUE du Maine et Loire)

La naissance du lieu :

Au début du siècle (1904), cette salle à vocation associative et sportive, naît de la volonté de l’Eglise de créer des espaces de regroupement destinés aux jeunes et aux enfants, dans le but d’enrichir leur vie intellectuelle et sportive, dans le prolongement de l’enseignement apporté par l’école, et les prêtres eux-mêmes.

Le patronage du May va ensuite devenir salle de cinéma. Les images proposées sont très souvent des scènes de la vie quotidienne des Maytais, filmées par le vicaire ou par le curé lui-même. La relation à l’église est donc primordiale dans la naissance du lieu mais également dans son évolution.

La place des tilleuls et la salle Jeanne d’Arc ont un rôle stratégique et symbolique lié à leur évolution et leur histoire, lieu de popularité et de loisirs, de culture et d’éducation (la place actuelle a accueilli l’école des garçons), se sport et d’animation (rencontres, retrouvailles, fêtes, kermesses...)

Evolution du lieu :

En 46-47, un entrepôt de chaussures se libérant à proximité de la salle de patronage, le clergé en fera l’acquisition afin d’étendre les activités développées. La salle de patronage de l’époque deviendra l’actuelle salle Jeanne d’Arc, salle de théâtre et de cinéma, tandis que l’entrepôt de l’autre côté de la rue honoré Neveu recevra les autres fonctions associatives et sportives du patronage.

La nouvelle salle « le patro », évoluera plus dans le sens d’une salle de patronage populaire, avec des activités de loisir et de jour, alors que la salle Jeanne d’Arc sera réservée aux soirées de représentation et de fêtes locales.

Lieu du spectacle au May :

La salle Jeanne d’Arc est donc depuis un siècle, le lieu du spectacle public au May. Deux formes de spectacles autour du phénomène de fête voient le jour, une forme ambulante : mises en scène et déguisements lors des processions, et une forme figée par un espace scénique, le patronage, où se dérouleront également kermesses, marchés de l’école, théâtre...

« A l’époque, les manifestations et les sorties étaient rares » (M.Métayer, le May-sur-Evre), la moindre occasion laissait place à une profusion de joie de la part des habitants, tous mobilisés et présents.

Dissolution lente du rôle de patronage

Par la modernité et le renouveau de la population composé d’autres familles que celles typiquement maytaises et industrielles, l’univers intimiste et introverti cultivé dans les campagnes va perdre petit à petit de sa force au fil de l’évolution des mœurs et des populations, sans pour autant totalement disparaître. Pour ces raisons, le patronage va perdre de sa cote et ne sera plus forcément assimilé à un lieu associatif aussi fort et stratégique qu’il l’était. La salle Jeanne d’Arc et le patronage deviennent deux équipements distincts, sans plus aucune consonance religieuse.

Quelques dates :

En 1904 :

Accès rue St Louis, la salle Jeanne d'Arc est une salle du patronage et accueille les fêtes des écoles, les fêtes religieuses, la gymnastique.

La place des tilleuls est alors divisée en 2 par l'école des garçons.

Pendant la guerre **39-45**, les activités gymnastique et musique sont transférées dans l'ancienne usine de chaussure rue Honoré Neveu

46-47 : la salle Jeanne d'Arc est consacrée au cinéma et au théâtre, l'entrée se fait désormais par la rue Honoré Neveu

56-60 : destruction de l'école des garçons, rachat du cinéma par la commune et travaux : construction de la façade rue Honoré Neveu, extension (bar, toilettes et accès régie), conservation de l'actuelle salle des tilleuls, reste de l'école.

2000-2001 : ouverture de la place des tilleuls pour les voitures.

ANNEXE V – PROJET CULTUREL 2004-2022



- PROJET CULTUREL -

*Le May-sur-Evre
Septembre 2004*

SOMMAIRE

Introduction.....	3
1 – Données générales.....	4
1-1) Le territoire.....	4
1-2) Les actions culturelles existantes.....	4
1-3) La salle Jeanne d’Arc.....	5
1-4) Les acteurs du projet.....	5
2 - Les utilisateurs.....	6
2-1) Les utilisateurs de l’équipement.....	6
2-2) Le public visé.....	8
3 – Le projet artistique : « May-tissage ».....	10
3-1) Territoire et complémentarité.....	10
3-2) Identité du lieu.....	11
3-3) Projet artistique et pédagogique	11
3-4) Esquisse de programmation.....	14
4 – Le fonctionnement de l’équipement.....	19
4-1) Statut de l’établissement	19
4-2) Personnel	20
4-3) Budgets prévisionnels.....	25
4-4) Actions de communication.....	29
4-5) Note sur l’équipement scénique.....	31
Conclusion: Perspectives de mise en œuvre.....	32
Annexes.....	33



Introduction

La programmation des travaux, définie par les élus municipaux dès 2003, fait apparaître, au-delà d'une simple mise en conformité de la salle Jeanne d'Arc sur le plan de la sécurité et du confort, une volonté de créer un véritable équipement culturel de qualité, dédié au spectacle vivant. La réhabilitation et l'extension de la salle Jeanne d'Arc est donc inscrite dans un projet culturel. En effet, la commune veut se doter d'un véritable lieu scénique, permettant d'accueillir tout type de spectacle vivant : théâtre, danse, musique, cabaret... ; mais aussi des expositions.

Ce projet représente un investissement important, tant en ce qui concerne l'équipement lui-même que pour lui donner les moyens de fonctionner et de rayonner sur le territoire. Toutefois, le choix fait par la commune de se doter d'une salle de spectacle correspond à un vrai projet à long terme, pour la population et pour le territoire, encore sous-équipé au niveau culturel.

L'Espace culturel du May-sur-Evre sera source de dynamisme et d'attractivité pour la commune. Il créera des liens et des échanges, non seulement entre les habitants de la commune et de la Communauté d'Agglomération du Choletais, mais aussi entre le public et les artistes. Dans une société de plus en plus matérialisée et instrumentalisée, l'art et la culture, et la place qu'ils laissent à l'imaginaire, au rêve, à la découverte sont sources d'ouverture à d'autres horizons, à d'autres visions du monde.

Cet espace culturel, qui ouvrira ses portes en 2006, souhaite être un lieu de vie, avec sa propre personnalité, intégrée dans le territoire. La réussite d'un tel projet passe par une étude et une réflexion approfondie sur le contenant (l'équipement) mais aussi sur son contenu : son identité, le projet artistique et pédagogique à mettre en place et également le mode de fonctionnement du lieu, son statut, son équipe, ses partenaires, etc.

La réponse à ces questions permet avant tout de définir ce qu'est, ce que peut ou ce que doit être une telle salle de spectacles. Il est indispensable de se les poser en amont pour la cohérence, la préparation et la mobilisation des acteurs autour d'un tel projet.

1 – Données générales

1-1) Le territoire

Située au Sud-Ouest du département de Maine-et-Loire, la commune du May-sur-Evre fait partie de la Communauté d'Agglomération du Choletais qui regroupe 83 000 habitants.

Après la forte expansion des années 70 et 80 qui a porté la population communale à près de 4000 habitants, la commune connaît un léger tassement démographique dû à une évolution négative du solde migratoire - politique raisonnée de la municipalité qui souhaitant une croissance mesurée en fonction des équipements, a volontairement limité l'ouverture des lotissements (en vingt ans, 3 lotissements privés – 42 logements et 3 lotissements communaux – 96 logements). La crise économique que connaît l'industrie traditionnelle du Choletais (chaussure), ne se traduit toutefois pas ici par une diminution du taux d'activité - la commune ayant anticipé cette crise par une politique volontariste de diversification des activités (plasturgie, métallurgie, artisanat) et la population active ayant accru sa mobilité (plus de la moitié de la population travaille hors de la commune, essentiellement sur le périmètre de l'agglomération).

Cet attachement à la commune de résidence peut s'expliquer, au-delà l'enracinement profond des Maytais à leur territoire, par le dynamisme du tissu associatif et le bon niveau d'équipements dont dispose la commune (foyer de jeunes, centre socioculturel, centre multimédia, équipements sportifs...). L'attractivité de la commune est encore à développer, notamment au niveau de l'offre culturelle.

1-2) Les actions culturelles existantes

- Au May-sur-Evre :

Différents événements sont organisés tous les ans par la commune (week-end jeunesse, fête de la musique, dîners reportages, ...) et par les associations locales (festival "Maylazik" (première édition en 2004), fête du cinéma,...) auxquels s'ajoute un programme organisé par la commission culture d'une dizaine d'animations à l'année (apéros jazz, expositions, spectacles de théâtre, cabaret ...)

La pratique artistique est importante sur la commune avec notamment deux associations :

- "Espace del Mayor", compagnie amateur de théâtre qui compte une quarantaine de membres (acteurs ou techniciens) répartis en deux groupes : adolescents et adultes.
- la "Batterie-Fanfare», qui compte une quarantaine de musiciens et se situe en pratique amateur de haut niveau (champion de France 2001 des batteries-fanfaires).

La pratique musicale est par ailleurs essentiellement relayée par l'école nationale de musique et danse du Choletais, qui, par son rattachement à la Communauté d'Agglomération du Choletais, initie et développe ainsi l'action culturelle intercommunale. Depuis deux ans, elle dispense les cours de musique au May-sur-Evre pour les enseignements de premier cycle et des transports sont organisés pour les enseignements de second cycle à Cholet. Des spectacles, amateurs ou professionnels, sont par ailleurs décentralisés au May-sur-Evre : auditions concerts des élèves, orchestre philharmonique de Cholet, concert de jazz,

• Sur la Communauté d'Agglomération du Choletais :

Lorsque l'on considère le territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais, des équipements culturels existent. Deux équipements sont dédiés spécifiquement au spectacle vivant : le théâtre municipal de Cholet et le Jardin de Verre, et l'école nationale de musique, danse et d'art dramatique (équipement réalisé par la ville de Cholet et transmis à la Communauté d'Agglomération du Choletais) dont la mission principale est l'enseignement, diffuse également des spectacles.

Des projets d'équipements naissent dans d'autres communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais : la Romagne et la Tessoualle. Le contact a été noué avec les responsables, toujours dans cette optique de travailler de manière concertée et partenariale. Ces projets sont à l'heure actuelle en attente, et leurs orientations, à usage davantage associatif, semblent complémentaires avec le projet du May-sur-Evre. Des rencontres sont prévues dès la reprise des études par ces communes.

1-3) La salle Jeanne d'Arc

Construite dans les années 1960, elle accueille les spectacles et les manifestations culturelles de la commune mais ne permet plus, tant du point de vue scénique que de celui de la sécurité et des conditions de confort, de répondre de façon satisfaisante aux attentes de la population. La seule réponse technique aux problèmes de l'équipement est malgré tout apparue insuffisante aux élus qui ont souhaité inscrire la restructuration de la salle Jeanne d'Arc dans le cadre d'un projet culturel affirmé et participant activement à la synergie déployée sur le territoire de l'agglomération choletaise.

Le projet de réhabilitation de la salle, située en centre bourg s'inscrit également dans la fin de programmation du centre bourg, pour laquelle la commune a bénéficié du soutien du département et de l'Europe (FEDER, objectif 2) et a été nommée pour le prix départemental architecture-aménagement en 2001.

Trois orientations programmatiques majeures résultent de cette réflexion :

- La restructuration de la salle Jeanne d'Arc affirme la **vocation culturelle de l'équipement** qui bénéficiera des qualités attendues d'un véritable lieu scénique;
- Le recrutement d'une équipe d'animation et notamment d'un directeur artistique pour créer les conditions d'une programmation culturelle cohérente au niveau de l'agglomération choletaise tout en répondant aux besoins associatifs locaux,
- Le processus du choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre (dans le cadre du Code des marchés publics) a privilégié le recours à une équipe aux compétences reconnues en matière de conception de lieux scéniques, à savoir l'agence « Clé » (Stéphane Millet, architecte) et a exigé la présence d'un scénographe et d'un acousticien.

1-4) Les acteurs du projet

Ce projet repose sur une démarche partenariale active. Un comité de pilotage a été mis en place dès le début du projet de réhabilitation en 2002. Composé des forces vives locales : élus, associations culturelles (Compagnie théâtrale Espace del Mayor, Batterie-Fanfare du May), d'un architecte du CAUE du Maine-et-Loire et de partenaires et professionnels de la culture au niveau de la CAC (M.Lallier, directeur du Jardin de Verre, M.Massé, adjoint à la culture de la Ville de Cholet, M.Foussier, directeur de l'école nationale de musique, de danse et d'art dramatique du Choletais et M.Mignon, directeur du Théâtre municipal de Cholet). M. Laurendeau, régisseur du Théâtre Régional des Pays de Loire, a également rejoint le comité pour apporter ses conseils en tant que régisseur.

Comme prévu, une chargée de mission action culturelle (Mlle DENIS Julie) a été recrutée début mai 2004 pour établir et animer le projet artistique et pédagogique.

2 - Les utilisateurs

2-1) Les utilisateurs de l'équipement

Jusqu'ici, la salle Jeanne d'Arc était essentiellement occupée par les associations locales et parfois par les établissements scolaires. L'arrivée d'une nouvelle salle avec une véritable vocation pour la diffusion de spectacle vivant va inévitablement modifier les habitudes d'utilisation mais également susciter de nouveaux besoins, notamment au sein de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Afin de laisser la possibilité à tous les utilisateurs potentiels de profiter de cet équipement de qualité, le partage suivant est proposé :

- **50% du temps de fonctionnement serait dédié aux spectacles et activités des utilisateurs locaux**
- **50% à la programmation culturelle extérieure**

Les rencontres avec les différents utilisateurs locaux – actuels et à venir – permettent de dégager leurs attentes par rapport à l'espace culturel.

A – Les utilisateurs locaux actuels

Globalement, les deux principaux utilisateurs actuels souhaitent peu de changements :

- **L'association Cinémay** (*association de cinéma, organise des projections 2 fois par mois de films des Amis du Bon Cinéma*) aurait souhaité maintenir ses projections cinématographiques. Mais, la nouvelle salle, dédiée au spectacle vivant, ne pourra plus, techniquement et au niveau de la sécurité, accueillir de telles projections (traditionnelles – 35 mm). Elle sera cependant équipée de matériel numérique et l'activité cinéma / projection devrait donc être toujours possible, avec ce nouveau matériel. (L'association devra trouver des nouveaux circuits de distribution de films au format numérique)

- **L'association Espace del Mayor** (*association de théâtre amateur*), souhaiterait pouvoir utiliser la salle comme actuellement : répétitions et représentations du groupe d'enfants ; répétitions et fabrication des décors de septembre à fin janvier, représentations sur 3 week-ends fin janvier-début février. En outre, des demandes ont été formulées concernant le stockage des décors et des costumes dans la salle.

Les membres de l'association, par leur participation aux réunions du groupe de travail, sont néanmoins conscients que la nouvelle salle ne pourra pas satisfaire l'ensemble de ces demandes.

La fabrication des décors ne pourra notamment plus se faire dans le nouveau lieu (l'espace réserve décors ne pouvant pas être occupé en permanence pendant une si longue période) et qu'il conviendra d'aménager les besoins (répétitions, représentations, stockage) en fonction des autres utilisations de la salle. Des plannings seront à élaborer de façon conjointe avec tous les utilisateurs.

B – Les nouveaux utilisateurs potentiels

De nouvelles attentes se dégagent et d'autres apparaîtront quand la salle sera réhabilitée :

- **La Batterie-fanfare** souhaiterait faire ses répétitions dans la nouvelle salle qui bénéficiera d'une meilleure acoustique que la salle de musique du centre culturel. (Le concert annuel a déjà lieu dans la salle Jeanne d'Arc et remporte chaque année un franc succès auprès du public.)

- **Les établissements scolaires maytais** (*écoles maternelle et primaire Jean Moulin -220 élèves ; école maternelle et primaire Notre-dame – 295 élèves, Collège Privé Saint-Joseph - seul collège de la communauté d'agglomération en dehors de la ville de Cholet - 230 élèves*)

Ils utilisent globalement peu la salle Jeanne d'Arc en l'état actuel (représentations atelier théâtre du collège), mais de nouveaux besoins se dessinent (selon les souhaits des chefs d'établissements) : spectacles de fin d'année, exposition de travaux d'élèves en arts plastiques...et notamment par les actions qui seront menées à destination des scolaires (Cf. page 13)

La salle sera par ailleurs ouverte aux habitants, associations et établissements scolaires de **La Communauté d'Agglomération du Choletais** :

- **L'école nationale de musique, de danse et d'art dramatique du Choletais** y trouvera un nouveau lieu de diffusion de ses activités, elle pourra y présenter à la fois les « auditions – spectacles » d'élèves et des spectacles professionnels. Une rencontre est fixée en septembre avec Annick Boutin, responsable de la diffusion, pour préciser cette utilisation.

- **L'association de théâtre amateur de St Léger sous Cholet** y fait déjà ses représentations une fois par an et souhaite continuer à bénéficier de la salle à l'avenir ,

- **Les établissements scolaires** de la Communauté d'Agglomération du Choletais seront contactés de plus près à la rentrée pour voir si des besoins se font sentir, que ce soit pour présenter leurs spectacles et activités (printemps théâtral ...) ou pour assister à des séances scolaires de spectacles.

- Les **associations à vocation culturelle** des autres communes seront aussi informées.

C – La programmation du service culturel de la commune

Une fois toutes les demandes et besoins recensés, un planning sera établi avec les différents utilisateurs. Ce planning risque d'être assez serré car il devra être organisé sur la moitié de l'emploi du temps de la salle, l'autre moitié étant réservée à la vocation scénique de l'équipement, à la programmation par la commune de spectacles professionnels et d'expositions. (Cf. page 11)

Le fait que la salle de spectacles devienne « professionnelle » suppose en effet des contraintes en terme d'utilisation mais aussi des atouts en terme de confort, d'équipement scénique et technique.

L'enjeu en terme d'utilisation est d'arriver à des compromis satisfaisants, en associant les différents utilisateurs à l'élaboration des plannings. Les associations, les établissements scolaires doivent pouvoir profiter de ce nouvel équipement de qualité pour mener à bien leurs différents projets et spectacles.

2-2) Le public visé

En terme de population, le projet s'adresse à tous les publics et les supports seront diffusés dans les mairies, bibliothèques, centres socioculturels, établissements scolaires, salles de spectacles partenaires, commerces,

Les spectacles jeune public et les actions à destination des scolaires seront à développer pour éveiller la curiosité, l'ouverture et donner goût au spectacle vivant à ce public en herbe.

En terme de territoire, l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Choletais et les autres communes proches (Mauges, Vendée) sont visées, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour du May-sur-Evre.

L'objectif du projet est de toucher un public large, tant en terme de territoire qu'en terme de population.

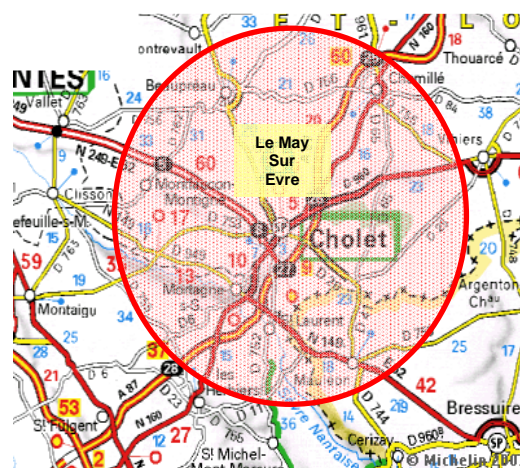
Concernant le territoire, le rayonnement touche principalement la Communauté d'Agglomération du Choletais et ses 13 communes : le May-sur-Evre, Cholet, Nuillé, Chanteloup-les-Bois, Trémentines, Saint-Léger-sous-Cholet, La Tessoualle, La Romagne, La Séguinière, Mazières-en-Mauges, Toulemonde, Saint-Christophe-du-Bois, Vezins.



Au niveau de la Communauté d'Agglomération du Choletais, une forte demande culturelle existe et est à développer. Cette demande potentielle reste à satisfaire comparée au nombre de salles et de places de spectacles disponibles. Pour faciliter la venue des habitants des communes voisines, un partenariat au niveau des transports est d'ores et déjà envisagé et étudié au sein de la communauté d'Agglomération du Choletais.

Le May-sur-Evre a aussi des liens forts avec toutes les communes des Mauges puisqu'elle fait partie du canton de Beaupréau, que jusqu'en 2001, elle appartenait à la communauté de communes du centre Mauges et a été à l'initiative de la création d'un SIMM qui regroupait 5 communes proches (Bégréolles-en-Mauges, Jallais, La Jubaudière, La Poitevinière, Le May-sur-Evre) et qui s'était beaucoup investi dans le domaine culturel, en proposant des actions culturelles de proximité (théâtre, musique, cinéma).

Ce rayonnement pourra être encore plus vaste étant donné la répartition des équipements culturels sur les territoires proches et porter sur un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de la commune : Les Mauges choletaises, Ancenis, Clisson, Vallet, Chemillé, Bressuire, Les Herbiers, Montaigu..... Des équipements existent en effet dans la plupart de ces communes mais pas sur les territoires entre ces communes et Le May-sur-Evre.



Tarifs :

Les tarifs tâcheront d'être accessibles : autour de 10 € par spectacle, avec deux ou trois spectacles par an à 15 € et les spectacles jeune public de 3 à 5 €. Des tarifs réduits seront par ailleurs à accorder aux demandeurs d'emploi, étudiants, scolaires.

Des formules d'abonnements pourront être disponibles dès la première saison (même si la démarche de fidélisation du public nécessite souvent plusieurs saisons de découverte), elles devront être attractives, avec par exemple trois formules au choix : 3 / 6 ou 9 spectacles, des abonnements « famille »... . Ces formules et tarifs sont à étudier de manière plus précise dans les prochains mois au fur et à mesure de l'avancement du projet.

3 - Le projet artistique : « May-Tissage »

3-1) Territoire et complémentarité

La vocation scénique de l'équipement et sa mission de diffusion de spectacle vivant amène à considérer l'importance de son **intégration dans le territoire** - et notamment au sein de la Communauté d'Agglomération du Choletais - pour créer une synergie (et non une concurrence) avec les autres lieux culturels existants.

Lorsque l'on considère le territoire du Choletais au sens large, c'est-à-dire le Pays des Mauges et la Communauté d'Agglomération du Choletais, soit près de 200 000 habitants, seules trois véritables salles de spectacles fonctionnent actuellement : **La Loge à Beaupréau, Le Jardin de Verre et le théâtre municipal à Cholet.**

Le théâtre municipal de Cholet présente principalement du théâtre classique, des pièces de boulevard et des spectacles de variétés (avec un budget artistique à la dimension de la ville de Cholet). Le Jardin de verre s'attache à diffuser et faire découvrir des spectacles de théâtre, de musiques actuelles, des artistes en devenir... Le centre culturel La Loge et le dispositif « Scènes de pays » de Beaupréau proposent des spectacles en tout genre (spectacles plus lourds à La Loge et découvertes pour Scènes de Pays), avec un volet pédagogique très important et reconnu au niveau régional.

La danse est, quant à elle, peu présente dans ces lieux – notamment pour des raisons techniques.

Pour qu'une synergie existe, pour éviter des effets de concurrence et pour relever le défi de **faire naître un nouveau public**, la salle du May doit être en **complémentarité** avec les projets artistiques de ces équipements et avoir sa propre identité. Une place de choix tâchera d'être donnée peu à peu à la danse, le plateau permettant d'accueillir très confortablement les œuvres chorégraphiques ; et à des formes artistiques peu présentes dans les salles du territoire comme les arts de la piste, de la rue (dans des versions adaptées à la salle), le conte, le mime.

L'objectif de l'espace Culturel du May-sur-Evre est d'améliorer l'accès à la culture et au spectacle vivant aux habitants de la commune et de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

En allant à l'encontre de la traditionnelle opposition ville-campagne, l'objectif est d'atténuer les déséquilibres et l'effet de ville-centre où sont concentrés tous les équipements culturels. Le territoire, plus large, des Mauges choletaises, longtemps nommé " pays des usines à la campagne", est caractérisé par une certaine symbiose entre tradition et modernité, entre campagne et petites villes, mais malgré le dynamisme rural, peu d'équipements culturels sont présents hors des villes - centres comme Cholet ou Beaupréau. Le projet d'espace culturel au May-sur-Evre a donc pour but d'atténuer ce déséquilibre, de donner une plus grande attractivité au territoire et de prouver qu'à la dimension d'une commune de 4000 habitants, une réelle politique culturelle peut être conduite, en complémentarité avec les deux pôles que sont la ville de Cholet et La Loge de Beaupréau – Le May-sur-Evre étant au centre.

Porté par la commune du May-sur-Evre mais construit sur une démarche partenariale avec la Communauté d'Agglomération du Choletais, cet équipement et les liens tissés à travers lui pourraient contribuer à envisager à plus long terme que la Communauté d'Agglomération du Choletais se dote de la compétence culturelle, inscrite dans le développement du territoire.



3-2) Identité du lieu

L'identité du lieu sera conditionnée par son projet artistique. Ce dernier pourra se baser sur un thème fédérateur et accessible à tous, qui définit l'identité locale, emporte l'adhésion et tisse des liens :

"May – Tissages"

Ce thème aborde et symbolise à la fois :

- l'identité locale : **l'histoire de la commune** basée sur l'artisanat et l'industrie du tissage ;
- le **métissage** : la rencontre des cultures, des genres, la diversité culturelle ;
- **les liens** tissés à travers ce lieu, la rencontre, le dialogue, la mixité sociale et intergénérationnelle...

Le nom de la salle, qui reste à définir, devra être en accord avec ce thème de « May-tissage » et avec les différents éléments du projet artistique proposé ci-après. Le choix du nom est très important car il donnera la première image de l'équipement et de ce qui y sera présenté.

3-3) Projet artistique et pédagogique

Ce thème de « May-Tissages », cette identité du lieu va à la fois définir et être définie par la programmation artistique.

Les spectacles choisis emmèneront le public en voyage, à la découverte d'autres cultures, d'autres formes d'expression, d'autres façons de voir le monde...

Cette notion de métissage suppose également le mélange des genres, des styles, des disciplines, le décroisement, l'absence de frontières.

Ce projet artistique repose sur la volonté d'améliorer l'accès à la culture et la découverte des autres cultures, il se veut une porte ouverte sur l'ailleurs et sur l'autre.

A) Le spectacle vivant :

L'espace culturel présentera des spectacles en tout genre : **danse, théâtre, musique, cabaret, conte, arts de la rue, arts de la piste... à un rythme de 10 à 12 représentations pour la première saison** (soit environ 1 spectacle par mois), avec une montée en puissance progressive pour arriver, dans 5 à 6 ans, à un rythme de 20 à 25 spectacles par saison.

Chaque saison, environ un quart de la programmation sera accessible ou dédiée au **jeune public**, sur et hors temps scolaire, en lien avec un projet pédagogique (Cf. page 13).

D) Le volet pédagogique, la sensibilisation des publics

Cet aspect du projet est primordial, autant à court terme pour impliquer des acteurs dans la démarche, qu'à long terme pour « former » les spectateurs de demain.

Différentes formes d'actions culturelles et de sensibilisation du public sont à mettre en place, notamment en direction des jeunes : **spectacles jeune public**, **séances scolaires** de certains spectacles en lien avec les établissements scolaires du May-sur-Evre et de la CAC (écoles, collèges , lycées) avec notamment des actions de préparation des spectacles en amont (rencontres-débats, ateliers d'initiation...).

Les établissements scolaires du May-sur-Evre sont demandeurs de ce genre d'actions, permettant de construire des projets liant spectacle vivant et intérêt pédagogique, de manière cohérente et à long terme. Le collège du May-sur-Evre anime depuis cette année un atelier théâtre qui a présenté un spectacle fin juin salle Jeanne d'Arc, les enseignants responsables de l'atelier sont d'ailleurs particulièrement enthousiastes concernant ce volet pédagogique.

Pour construire un projet pédagogique cohérent et adressé à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais, un contact est en cours avec l'inspection académique et les conseillers pédagogiques arts et culture de la circonscription. L'objectif de ces démarches est de donner aux jeunes, par le spectacle vivant, accès aux autres savoirs, aux autres langages et ainsi de contribuer à former de nouvelles générations de jeunes plus ouverts aux arts et à la culture.

Une demande d'inscription dans le dispositif « Pass culture sport » de la Région Pays de Loire est également prévue.

Des **actions de sensibilisation** à la culture et au spectacle vivant, **d'encouragement de la création** et de la **pratique artistique** pourront être mises en place, notamment :

- Résidences d'artistes : mise à la disposition d'une compagnie de danse, de théâtre ou d'un groupe de musique, d'un lieu de répétition pour la création d'un spectacle. En contrepartie, une série d'actions de sensibilisation, d'accompagnement sont mises en place par la compagnie et la structure les accueillant. Ces actions permettent une réelle rencontre entre artistes et public, la population découvrant l'envers du décor, les dessous de la création d'un spectacle par des répétitions publiques, des rencontres-débats avec les costumiers, scénographes, comédiens, danseurs, etc.
(La commune souhaite aller plus loin et à ce jour une démarche de réhabilitation de maisons jouxtant la salle est à l'étude avec l'organisme chargé de la conduite de la politique de l'habitat – compétence de la Communauté d'Agglomération du Choletais)
- Actions de formation par des professionnels pour encourager la pratique artistique : stages de maîtres, stages découverte... à destination des jeunes, des adultes, qu'ils aient déjà une pratique artistique ou non.

Pour concevoir et mettre en place ces actions de façon concertée et permettre une implication des acteurs locaux dans la vie de l'espace culturel, un **comité d'action culturelle** devra être créé. Ce comité rassemblerait des enseignants, responsables d'associations, élus, toute personne désireuse de s'investir dans ces projets de sensibilisation et de participer à leur mise en œuvre. Ainsi, dans le cadre des résidences, le comité pourra se réunir pour choisir quelle compagnie accueillir, pour participer à la mise en place des actions de sensibilisation. Il pourra également participer à la recherche et au choix d'expositions.



3-4) Esquisse de programmation

Les tableaux ci-après présentent une proposition d'événement pour l'inauguration de la salle (deuxième trimestre 2006) et une esquisse de programmation pour la première saison. Les spectacles ne sont pas encore définis de façon précise, leur actualité étant très mouvante (abandon de certaines pièces, nouvelles créations...); les genres, et éventuellement des noms de compagnie, apparaissent et quelques exemples de spectacles sont présentés ci-après. Cette programmation sera à finaliser courant 2005-2006.

Par ailleurs, le tableau présente une esquisse de programmation et sera à compléter par les activités associatives, scolaires, lors de l'établissement des plannings.

A) Inauguration / Avant-saison de l'espace culturel (deuxième trimestre 2006)

La réussite de l'événement inaugural est très importante pour l'avenir de la salle. En effet, c'est lui qui donnera la première impression de l'équipement et qui donnera le ton de la programmation à venir. Cet événement doit séduire le public (adultes et jeunes), mais aussi les partenaires potentiels, les institutionnels, les médias, etc.

La vocation de la salle sera illustrée par la présentation de spectacles locaux (association de théâtre, concert de la Batterie-Fanfare, spectacles du Conservatoire) et la programmation de spectacles professionnels variés (danse, théâtre, musique), tout public, avec un des spectacles plus spécialement dédié au jeune public pour présenter la vocation pédagogique de la salle.

Ces spectacles tâcheront d'être articulés autour de la notion de « May-tissage » en privilégiant le dialogue des cultures et la diversité des genres. Des expositions seront aussi présentées : une exposition de photos de l'ancienne salle Jeanne d'Arc devrait être réalisée par le club-photo du May-sur-Evre, une exposition davantage pédagogique touchant par exemple à la francophonie pourra être élaborée en collaboration avec les établissements scolaires de la commune.

Tous les espaces devront être mis en lumière par les spectacles et animations: les espaces scéniques (scène principale et petite scène de l'espace cabaret), le foyer d'exposition, la cafétéria mais aussi les abords pour montrer l'intégration de la salle dans la centre bourg. L'intervention d'une troupe de théâtre de rue pourra ainsi animer le centre bourg et les abords de la salle.

Un ou plusieurs comédiens pourront être recrutés pour faire le lien entre les différents spectacles et animations, en tant que « maîtres de cérémonie ».

Proposition d'événement inaugural :

Événement sur un week-end, du vendredi soir au dimanche soir (Budget global = environ 45 000 €)

Salle Danse (Cie kossiwa) Théâtre - cirque (Cie pilleurs épaves) Musique (lo'jo) Jeune public (Conte / Jonglage)	Cabaret Chanson (trad) Musique (jazz manouche) Danse (les kadors)
---	---

spectacle élèves Conservatoire du Choletais
spectacles locaux (Espace del Mayor, BF, ...)

+ Cie de théâtre de rue, déambulatoire
+ comédien(s) maîtres de cérémonies (Cie Jo Bithume ...)

Expositions
- photos ancienne salle Jeanne d'Arc (Club-photo)
- sur la francophonie par exemple (à voir pour réalisation par scolaires...)

B) Première saison (Cf. tableau page suivante)



C) Quelques exemples de spectacles

Pouvant s'intégrer dans les budgets prévisionnels présentés p.25

Compagnie Kossiwa, Nantes

Danse africaine contemporaine

Menée par Flora Thiephaine, chorégraphe togolaise, cette compagnie propose des spectacles faisant fusionner la danse contemporaine et l'énergie du sol africain, dans une démarche de métissage. La pièce « Signe des temps » mêle ainsi le tambour d'Afrique et la guitare celtique de Dan Ar Braz.

Parallèlement, la compagnie mène de nombreuses actions de formation et de sensibilisation à la danse africaine, souvent en lien avec des séances scolaires des spectacles.



© Miguel Gracia

Compagnie Galindo, Nantes

Danse contemporaine

Les chorégraphies du brésilien Josias Torres Galindo interrogent le public sur les rapports humains. Le spectacle « Brasil Saudades » est un patchwork de sensations et d'émotions sur le Brésil, ou plutôt sur l'image que l'on peut se faire de ce pays, comme une succession de tableaux qui s'articulent, une sorte de dépliant touristique. Les danseurs sont peints de la tête aux pieds, chacun d'une couleur différente. Le spectateur partage avec eux des moments d'humour, qui se transforment en farces.

La compagnie propose également des spectacles spécifiquement destinées au jeune public.



© J.C. Marceveau

Cie Vargara-Gomez : « Sentires » / ODCP spectacles

Flamenco sous influences

Ce spectacle présente un flamenco en quatre temps qui s'inspire de ses origines et les fusionne avec d'autres cultures, c'est un voyage musical et chorégraphique sur les traces du peuple gitan à travers le monde. Quatre tableaux intègrent les danses et musiques d'origine tzigane, iranienne, latine et classique espagnole. Ces différentes parties, toutes singulières par la musique, le thème, les costumes et la lumière, se succèdent en s'entremêlant, et transportent le public d'un claquement de doigt, d'un coup de talon, d'un univers à l'autre.



© libre de droit

Compagnie Bel Viaggio, Sainte-Luce-sur-Loire

Théâtre - Commedia dell'arte

La compagnie, créée en Italie perpétue et réinvente cette forme de théâtre jubilatoire qu'est la Commedia dell'arte. Masques, combats, chants, danses, pantomimes, et participation active du public font revivre les grandes pièces du répertoire : Phèdre, Don Juan sont revisitées, pour le meilleur et pour le rire...

La Cie propose des séances scolaires et des ateliers d'initiation (commedia dell'arte, masques...)



© libre de droit



Compagnie Les Pilleurs d'épaves, Nantes

Théâtre d'objets / musique et cirque

Le spectacle « rue Machaho » ressemble à un rêve d'enfant, c'est un savant mélange de manipulation d'objets, de jonglage, de clown, de jeux de rythmes et de sons, d'humour visuel ; le tout dans un décor truffé de surprises.



© la Charge du Rhinocéros

Compagnie la Charge du Rhinocéros – Belgique

« Un fou noir au pays des blancs » de et avec Pie Tshibanda

Conte contemporain

Pie Tshibanda, auteur congolais, reconnu, marié, père de 6 enfants, témoin gênant et menacé de mort débarque, en 1995, un matin d'hiver à l'aéroport de Bruxelles. Dès la première fouille, il comprend qu'il est seul, qu'il est noir, qu'il a perdu sa respectabilité et surtout sa présomption d'innocence. Comme des dizaines d'autres, il entreprend le véritable parcours du combattant du candidat réfugié politique. Un parcours qui durera des années. D'autres encore avant qu'on lui octroie le droit de faire venir du Congo sa femme et ses enfants. Et d'autres enfin, pour que nous lui ouvrons vraiment les portes de notre société.

Le conte agit comme un miroir. Il nous renvoie notre propre image, nos préjugés, nos angoisses, nos peurs... ; avec un humour décapant et en n'oubliant jamais qu' « Un fou noir », autant qu'un conte, est bien la véritable histoire de Pie Tshibanda.

Compagnie Papillon de Nuit – Ile de France

« Les fourberies de Scapin » de Molière

Théâtre

Comédie maraîchère et fruitée orchestrée par un metteur en scène argentin, assaisonnée par des comédiens et des personnages animés faits de fruits et légumes (à l'image des peintures d'Arcimboldo). Un théâtre essentiel et festif fait par amour de la vie et par un simple et profond besoin de poésie.



© libre de droit



© lo'jo, l'une des siens

Lo'jo triban, Angers

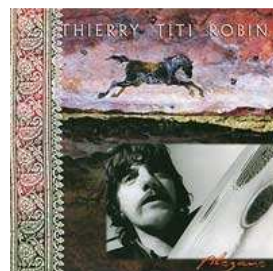
Musique métissée

Concerts - performances, créations, Lo'Jo Triban multiplie depuis vingt ans les expériences à travers le monde (Australie, USA, Afrique du Sud, Singapour...). Concentré de couleurs et de sons venus tout droit d'Afrique, des pays de l'Est ou bien encore d'Orient, Lo'Jo est une irrésistible invitation au voyage,...Les six membres de Lo'Jo sont des enfants du métissage et des rencontres. Leurs racines angevines sont caressées des couleurs du monde et leur musique, mystérieuse est proche de l'envoûtement.

Thierry « titi » Robin

Musique du voyage

Le guitariste Thierry Robin, dit "Titi", qui joue aussi du oud et du bouzouk, est certainement l'un des artistes français les plus nomades de coeur. Ce gadjo d'Angers a su se faire accepter par les Tziganes du Rajasthan à l'Espagne. Un vagabond de la musique, exceptionnel joueur de guitare et de luth arabe.



© Thierry robin, Alezane

4) Le fonctionnement de l'équipement

4-1) Statut de l'établissement

L'espace culturel étant un service public, plusieurs **modes de gestion** sont possibles selon notamment le degré de contrôle de la municipalité, la souplesse de gestion quotidienne.

Le tableau page suivante présente ces différents modes de gestion et leurs caractéristiques principales.

Deux de ces modes de gestion peuvent être écartés, car inadaptés à la situation :

- la Délégation de Service Public à une société d'économie mixte n'est pas du tout adaptée à la gestion d'activités culturelles de cette taille, non commerciales et n'apportant pas suffisamment de recettes propres.
- L'association, structure la plus souple pour la gestion d'activités culturelles, ne semble pas adaptée au cas de figure de la commune. L'association serait ici à créer par cooptation de membres et correspondrait donc plus à une activité para municipale (risque de gestion de fait) qu'à une réelle association. L'indépendance de cette association, qui serait essentiellement financée par la commune, présente par ailleurs un risque financier.

Le choix semble donc plutôt à porter entre les différentes formes de régies (Cf. annexe page 35), qui se différencient principalement selon leur degré d'autonomie.

Concrètement, la grande majorité des équipements culturels fonctionne en **régie directe** où la gestion de l'équipement est totalement communale.

Le manque de souplesse de ce système, souvent invoqué par les responsables des services culturels de communes importantes, serait moindre dans une commune de 4000 habitants et pourrait être allégé par la création d'une régie d'avances et de recettes.

En régie directe et contrairement aux autres statuts, l'organe de gestion est le Conseil Municipal et empêche donc l'implication dans la gestion de personnes de la sphère privée, du May-sur-Evre et des autres communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais. Néanmoins, ces personnes pourront être associées au fonctionnement concret de l'espace culturel par exemple par la création d'un comité d'action culturelle (Cf. page 13).

Les autres formes de régie sont très peu utilisées dans le secteur culturel, car bien que plus souples, elles sont plus difficiles à mettre en place et plus floues juridiquement. (Dans la région ouest, seule l'Aire Libre, à St Jacques de la Lande (35) est en régie personnalisée)

M. Goeuriot, trésorier de Cholet Municipale – dont relève la Commune de Le May-sur-Evre - a été consulté, dans le cadre de son rôle de conseil, à ce sujet. Selon lui, dans un premier temps, la commune devrait s'orienter vers la régie directe, structure légère et adaptée à une activité modeste appelée à se développer. Par la suite, à la lumière de quelques saisons d'expérience et des options prises en matière de spectacle, on pourrait s'orienter vers une régie personnalisée, voire un établissement public de coopération culturelle (création de la loi du 4 janvier 2002), si l'ampleur de l'activité et son intérêt communal le rendait opportun.

Si la commune choisit le statut de régie directe, sa mise en œuvre et son fonctionnement seront à étudier plus en détail.

4-2) Personnel

Pour faire vivre pleinement le projet artistique, l'espace culturel doit être géré de manière professionnelle et l'importance accordée au fonctionnement du lieu est primordiale.

Ainsi, le travail et les différentes tâches qui se cachent derrière la représentation d'un spectacle sont souvent peu visibles mais cependant considérables et nécessitent des qualifications précises. Une équipe d'animation du lieu est alors à prévoir, et sera à étoffer au fil des saisons et de l'ampleur prise par l'activité.

Au regard des modes de fonctionnement des salles du département et de la région (Cf. annexe page 36) et relativement au projet artistique, quatre fonctions distinctes sont indispensables dès le début de l'activité, pour un équivalent total de 2,75 temps plein)

La répartition suivante est proposée pour la première saison :

Un responsable du lieu / directeur	Temps plein
Un technicien – régisseur général <i>(A recruter par voie statutaire / contractuelle Polyvalence technique son et lumière)</i>	¾ temps
Un agent technique (entretien + régie + cafétéria) <i>(A recruter ou détachement personnel mairie)</i>	mi-temps
Un agent administratif et d'accueil <i>(A recruter ou détachement personnel mairie)</i>	mi-temps
Des techniciens intermittents (en fonction des besoins)	Occasionnel - Sur certaines dates de spectacles

Selon l'ampleur prise par le projet, les besoins en personnel pourraient évoluer comme suit :

2007- 2008 : passage à temps plein du régisseur général et à ¾ temps de l'agent technique et du poste administratif – accueil

2008- 2009 : passage à temps plein de l'agent technique et de l'agent administratif/ accueil et création d'un poste à mi-temps de médiateur culturel

Un appel au bénévolat pourra être fait pour constituer une équipe de bénévoles (ou a défaut de vacataires) qui pourra participer à l'accueil des artistes, au contrôle des billets, au placement en salle, au baren échange par exemple d'une gratuité pour le spectacle aidé.

Comme indiqué ci-après à travers les « fiches de poste », ces emplois répondent chacun à des missions bien précises, nécessaires au bon fonctionnement de la salle.

FICHES DE POSTE

DIRECTEUR DU LIEU

Profil :
Recrutement par voie statutaire
Cadre A de la Fonction Publique Territoriale
Cadre d'emploi des Attachés territoriaux

PROGRAMMATION : Conception et mise en œuvre de la programmation de l'Espace Culturel

- repérage spectacles (avec équilibre artistique et financier)
- contacts compagnies : négociation date, tarifs, conditions...
- contractualisation
- préparation accueil : hébergement, défraiements, ...
- accueil des groupes
- repérage et choix d'expositions

ADMINISTRATION / GESTION

- élaboration des budgets prévisionnels, ajustements et suivi
- mise en place de bilans financiers et d'outils de gestion,
- gestion d'une régie d'avance et de recettes.
- Rédaction des documents administratifs
- Coordination et gestion du personnel
- plannings utilisation de la salle (spectacles / associations / scolaires / locations)
- plannings permanents / intermittents / bénévoles / vacataires (bar, contrôle billets...)
- demandes de subventions
- évaluations / bilans des saisons

COMMUNICATION

- élaboration stratégie/plan de communication
- collecte d'informations, conception du contenu des supports de communication (écrits, oraux, visuels), négociation avec fournisseurs
- recherche de partenaires privés, mécénat et parrainage
- actions spécifiques festivals
- organisation d'actions promotionnelles, manifestations
- gestion des relations avec la presse, avec les partenaires, avec les institutions
- conventionnement avec partenaires

ACTION CULTURELLE

- animation du comité d'action culturelle et montage des projets
- mise en place des résidences : organisation des actions de sensibilisation
- relations avec les scolaires et l'inspection académique
- mise en place des actions liées aux festivals « temps forts » avec les partenaires
- développement des relations avec autres communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais
- recherche de nouveaux publics et développement des échanges avec le public existant

REGISSEUR GENERAL

Profil :
*Recrutement par voie statutaire ou contractuelle
Cadre B de la Fonction Publique Territoriale
Cadre d'emploi des techniciens principaux*

GESTION DE LA TECHNIQUE SCENOGRAPHIQUE ET REGIE

- négociation des fiches techniques avec les compagnies en fonction du matériel disponible et des crédits de location disponibles
- entretien et maintenance du parc de matériel - contrôle de la qualité / de l'usure du matériel
- gestion du budget technique : devis, achats, demandes de subvention pour acquisition de matériel scénique
- prise en charge des relations avec les éventuels prestataires de services son et lumière : location matériel, mise à disposition de techniciens intermittents

- conduite de la mise en place des décors et accessoires
- conduite de la mise en œuvre du matériel d'éclairage (projecteurs fixes et mobiles) ou d'alimentation électrique ; adaptations aux conditions du lieu
- mise en œuvre de l'équipement son (micros, magnétophones, table de montage, pupitres....)

- réglages – contrôle de la qualité (son / lumière)
- conduite son + projecteurs / jeu d'orgues pendant la représentation
- interventions en cas de dysfonctionnements
- conception du plan lumières et de la sonorisation pour les créations des spectacles associatifs/ scolaires locaux – assistance technique auprès des différents usagers
- encadrement d'une équipe de techniciens sur certains spectacles (technicien son + lumières + plateau)

- démontage décors, accessoires
- rangement matériel

RESPONSABILITE DE LA SECURITE DU SITE

- anticipation du danger et prévention des risques
- vérifications périodiques (en lien avec les organismes de contrôle : APAVE...)
- suivi du registre de sécurité – application et information des usagers sur les règles de sécurité

AGENT TECHNIQUE

Profil :
*Recrutement par voie statutaire ou contractuelle
Cadre C de la Fonction Publique Territoriale
Cadre d'emploi des agents techniques*

ENTRETIEN MENAGER

- nettoyage courant
- entretien courant et maintenance du matériel
- travaux de petite manutention
- vérification du respect des normes de sécurité
- tenue des stocks

REGISSEUR ADJOINT

- Soutien sur montage, démontages son / lumières
- Coréalisation des réglages
- Machinerie, aide sur montage et démontage des décors
- Aide au montage / démontage des expositions

BAR

- Responsabilité du bar et de l'équipe éventuelle (bénévoles)
- Service restauration - bar
- Gestion des achats et des stocks (boisson et restauration rapide)

PROMOTION / DIFFUSION

- Distribution / livraison des supports de communication (tracts, plaquettes)
- Affichage
- Participation à la mise en place de l'accueil des compagnies
- Participation à la tenue de la billetterie

AGENT D'ACCUEIL ET ADMINISTRATIF

Profil :
*Recrutement par voie statutaire ou contractuelle
Cadre C de la Fonction Publique Territoriale
Cadre d'emploi des agents administratifs*

ACCUEIL / BILLETTERIE

- Standard téléphonique, information et orientation
- Gestion des réservations spectacles
- Prise en charge de la billetterie soirs de spectacles
- Participation au contrôle billets et placement en salle

SECRETARIAT

- rédaction et envoi des courriers (fournisseurs, usagers, partenaires...)
- communication : mailings, relances téléphoniques...
- administration : déclarations, classement, archivage, mise à jour de fichiers
- comptabilité courante, participation à l'organisation logistique des événements

4-3) Budgets prévisionnels (sur 3 saisons)

Première saison

CHARGES	€	%
ARTISTIQUE	54 000	34
Achat de spectacles (*)	35000	
Location expositions / conférences ...	2000	
Hébergement et restauration / catering artistes	5250	
Frais de déplacements	3500	
SACEM SACD	5250	
Locations matériel son / lumière	3000	
MAINTENANCE / ENTRETIEN	20 500	13
Achat matériel son / lumières	2000	
Maintenance, sécurité, assurances	6000	
Electricité, chauffage, eau	6500	
PERSONNEL (charges sociales incluses)	70 100	44
directeur artistique (temps plein)	29900	
régisseur général (3/4 temps)	16600	
Personne accueil / billetterie (1/2 temps)	10300	
personne entretien bâtiment, gestion stocks (1/2 temps)	10300	
embauches techniciens intermittents sur spectacles	3000	
COMMUNICATION / ADMINISTRATIF	17 000	9
Communication	8000	
Poste et télécommunications	3000	
Fournitures administratives	1500	
Maintenance matériel de bureau	2500	
TOTAL CHARGES	159 600	100

PRODUITS	€	%
Billetterie, abonnements	17 500	11
Locations de la salle	3 000	2
Recettes cafétéria	9 000	5,5
Subventions (sur festival francophonie et Europe...) & parrainages	6 500	4
Financement Mairie du May-sur-Evre	123 600	77,5
TOTAL PRODUITS	159600	100

(*) environ 10 spectacles à 3000 € (cachet seul) et 5 à 1000€

Deuxième saison

CHARGES	€	%
ARTISTIQUE(*)	77 000	37
Achat de spectacles	50 000	
Location expositions / conférences ...	3000	
Hébergement et restauration / catering artistes	7500	
Frais de déplacements	5000	
Locations matériel son / lumière	4000	
SACEM / SACD	7500	
MAINTENANCE / ENTRETIEN	19 000	9
Achat matériel son / lumières	3000	
Maintenance, sécurité, assurances	7500	
Electricité, chauffage, eau	8500	
PERSONNEL (charges sociales incluses)	90 600	44
directeur artistique (temps plein)	31300	
régisseur général (temps plein)	23200	
Personne accueil / billetterie (temps plein)	15600	
personne entretien bâtiment, gestion stocks (3/4 temps)	15500	
embauches techniciens intermittents sur spectacles	5000	
COMMUNICATION / ADMINISTRATIF	20 000	10
Communication	11000	
Poste et télécommunications	4000	
Fournitures administratives	2000	
Maintenance matériel de bureau	3000	
TOTAL CHARGES	206 600	100

PRODUITS	€	%
Billetterie, abonnements	24 000	11,5
Locations de la salle	3 000	1,5
Recettes cafétéria	12 000	5,5
Subventions (sur festival francophonie et Europe...) & parrainage	9 000	5
Financement Mairie du May-sur-Evre	158 600	76,5
TOTAL PRODUITS	206 600	100

(*) environ 15 spectacles à 3500 € (cachet seul)

Troisième saison

CHARGES	€	%
ARTISTIQUE(*)	101 400	38
Achat de spectacles	68 000	
Location expositions / conférences ..	3000	
Hébergement et restauration / catering artistes	10200	
Frais de déplacements	7000	
SACEM / SACD	10200	
Locations matériel son / lumière	3000	
MAINTENANCE / ENTRETIEN	23 000	10
Achat matériel son / lumières	4000	
Maintenance, sécurité, assurances	9 000	
Electricité, chauffage, eau	10 000	
PERSONNEL (charges sociales incluses)	117000	42
directeur artistique (temps plein)	33000	
régisseur général (temps plein)	23800	
Personne accueil / billetterie (temps plein)	21000	
personne entretien bâtiment, gestion stocks (temps plein)	20900	
médiation, recherche public (mi-temps)	10300	
embauches techniciens intermittents sur spectacles	8000	
COMMUNICATION / ADMINISTRATIF	26 000	10
Communication	15000	
Poste et télécommunications	5000	
Fournitures administratives	3000	
Maintenance matériel de bureau	3000	
TOTAL CHARGES	267 400	100

PRODUITS	€	%
Billetterie, abonnements	34 500	13
Locations de la salle	3 500	1
Recettes cafétéria	14 500	5,5
Subventions (sur festival francophonie et Europe...) et parrainages	11 500	4,5
Financement Mairie du May-sur-Evre	203 400	76
TOTAL PRODUITS	267 400	100

(*) environ 20 spectacles à 3400 € (cachet seul)

Note sur les budgets prévisionnels

Ces budgets sont prévisionnels et donnent une idée des coûts à prendre en compte mais c'est évidemment la première saison qui précisera ces niveaux de dépenses et recettes et les ajustements éventuels à apporter.

Le Ratio [coût de fonctionnement pour la commune] / [coût d'investissement] donne les taux suivants :

- Première saison : 8,5 %
- Deuxième saison : 10,8 %
- Troisième saison : 13,9 %

Cette hausse est logique pour une salle de spectacles, dont les activités sont appelées à monter en puissance progressivement.

Globalement, ce ratio donne des chiffres très variables selon l'utilisation qui est faite de la salle, l'ampleur du budget artistique, la jauge. Le taux se situe en moyenne autour de 20 % pour les salles de spectacles ayant une utilisation régulière.

En moyenne, les villes financent entre 75 et 80% du fonctionnement d'une salle. Les recettes propres ne sont jamais suffisantes pour couvrir les différentes dépenses. Le rapport retrouvé dans la quasi-totalité des salles est le suivant : recettes propres de billetterie = 1/2 coût achat des spectacles (cachets seuls, hors frais liés).

Sur ces trois premières saisons, le budget augmente de 30 % par an car ces années correspondent au lancement de l'équipement. Pour étoffer la programmation et proposer un nombre de spectacles croissant (autour de 20 à 25 par saison), davantage d'actions de sensibilisation et d'encouragement à la pratique, **l'idéal serait d'arriver à terme à un budget global stabilisé autour de 400 000 €,** avec une participation de la commune de 300 000 € (*Soit autour de 10% du budget de fonctionnement communal (3M€ en 2004)*).

Le coût restant à la charge de la collectivité est donc important, notamment pour une commune de 4000 habitants. Mais la **vocation intercommunale de l'équipement** et les réflexions de la Communauté d'Agglomération du Choletais concernant la compétence culturelle, peut laisser présager une **atténuation de ce coût** par le transfert de certaines compétences à la communauté d'agglomération. Les recettes propres (billetterie, recettes cafétéria, locations de la salle (pour des congrès, séminaires), aides aux projets) sont aussi amenées à augmenter, par une notoriété accrue de la salle et par la recherche de partenariats institutionnels (qui seraient également facilités par la dimension intercommunale des projets) et privés (mécénat, parrainage par des établissements de crédits, PME et PMI de la Communauté d'Agglomération du Choletais).

Le cas de Montreuil-bellay (4300 habitants, communauté d'agglomération Loire Saumur) est ici intéressant : le projet de salle de spectacle a été porté par la municipalité seule, la communauté de communes n'a pas participé au financement de l'investissement ni à l'élaboration du projet. Cependant, tous les frais liés à l'équipement, l'entretien, la maintenance, ainsi que les salaires des deux techniciens et de l'agent d'entretien sont désormais pris en charge par la communauté de communes qui s'est dotée de la compétence culturelle. La ville finance uniquement les dépenses artistiques, de communication et d'administration et les salaires administratifs.

4-4) Actions de communication

Objectifs :

- Faire connaître l'espace culturel et sa programmation aux différentes cibles (Cf. § suivant)
- Attirer le public aux spectacles, aux expositions. Lui donner envie de venir et l'informer de façon claire (contenu des spectacles et expositions présentés, accès au lieu, tarifs, horaires, réservations...)
- Se positionner par rapport aux autres équipements du territoire, donner une image facilement reconnaissable du lieu qui reflète son identité et son projet artistique.

Cibles :

- Le public potentiel :

Les habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais et des Mauges choletaises (Cf. page 8), enfants, jeunes et adultes, qu'il ait ou non l'habitude de se rendre dans des lieux de spectacle.

- Les médias :

La presse écrite locale et régionale

Les radios et la télévision locales

Les journaux d'annonces locaux

La presse spécialisée (La scène, la griffe, ...)

Les sites Internet et annuaires liés au spectacle vivant et aux temps forts (francophonie, Europe, métissage)

- Les partenaires financiers

Institutionnels et privés

Moyens et supports

Identité visuelle :

L'espace culturel devra être aisément identifiable, avec sa personnalité (May-tissages) : une ligne graphique et un logo sont à définir pour l'élaboration des différents supports.

Supports écrits :

Plaquettes, tracts, affiches seront à créer à chaque saison en suivant la ligne graphique et l'esprit général défini pour la première saison. Les supports existants devront être utilisés pour un rayonnement plus large et une notoriété accrue : les outils de communication de la commune (gazette, site Internet...), de la Communauté d'Agglomération du Choletais (journal d'informations, site Internet, panneaux d'affichage).

De plus, un fichier du public pourra être constitué au fur et à mesure des spectacles pour le tenir régulièrement au courant, par une lettre d'informations par exemple, des actualités de la salle.

Relations presse : la presse sera sollicitée en début de saison (conférence de presse) à chaque manifestation (communiqués de presse et achat d'encarts) et lors des temps forts : festival de la francophonie, semaine européenne (conférences de presse et achats d'encarts).

Relations partenaires : Les partenaires devront être associés à la vie de l'espace culturel, non seulement par une information régulière mais aussi par des invitations à des événements (vernissages, ouverture de saison...).

Événementiel :

- Organisation d'un événement d'inauguration (Cf. page 14)
- Organisation d'une soirée d'ouverture / de lancement de saison chaque année
- Organisation d'événements en ouverture des temps forts.



Budget prévisionnel

Celui-ci comprend la création graphique, les frais d'impression des plaquettes, affiches, tracts... ; la création et l'actualisation d'un site Internet, l'envoi des plaquettes, des invitations, des journaux et lettres d'information ; l'organisation d'événements promotionnels, des conférences de presse ...

L'enveloppe budgétaire est estimée à 8000 € pour la première saison, avec une augmentation d'environ 35% par an au fur et à mesure du développement de l'ampleur des activités (programmation plus étoffée, public plus large)

Planning

Il conviendra d'établir un rétro-planning des différentes actions à mener avant l'inauguration et la première saison.

La population du May-sur-Evre sera informée de la mise en œuvre du projet et de l'avancement des travaux par l'intermédiaire de la gazette municipale et du site internet. Ces informations tâcheront d'être diffusées plus largement par le journal d'information et le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Puis un rétro- planning précis sera établi pour les différentes actions de communication : sortie des supports écrits avec les différents délais à prendre en compte (collecte des informations, mise en page, création graphique, corrections, impressions, distribution, envois...), organisation des événements, contacts avec la presse.

Des partenariats à développer et à créer :

Un travail en réseau avec les autres équipements culturels présents sur la Communauté d'Agglomération du Choletais se met progressivement en place, mais aussi avec le département dans son ensemble, notamment avec l'aide de l'Association Départementale Danse et Musique en Maine-et-Loire, qui coordonne et anime un ensemble d'actions communes (résidences, stages de maîtres...).

De plus, des achats de spectacles partagés pourront être envisagés pour réduire les coûts, notamment avec des salles un peu éloignées (afin de ne pas toucher le même public) comme les Herbiers, Vallet ou St Mars la Jaille.

Une demande d'adhésion au dispositif Pass culture sport de la Région Pays de Loire est prévue dès la première saison.

Des partenariats tâcheront d'être tissés avec des entreprises (PME ou PMI choletaises) par des actions de parrainage ou de mécénat.

Ces différents partenariats pourront donc apporter des atouts en terme de programmation, de financement, mais ils permettront aussi une notoriété accrue et un élargissement des publics.

4-5) Note sur l'équipement scénique

Pour un équipement culturel de qualité, pouvant accueillir confortablement tout type de spectacles : musique, danse, théâtre, conte, cabaret...La détermination des besoins en matériel scénique est primordiale. Ces derniers ne doivent pas être sous estimés afin que la salle bénéficie de confort, tant pour le public que pour les artistes qu'y s'y produiront, et afin qu'elle puisse fonctionner de la façon la plus autonome possible (limiter le recours aux locations).

L'estimation de ces besoins est en cours avec M.Laurendeau, régisseur du Théâtre Régional des Pays de Loire pour la rédaction d'un cahier des charges précis. M. Millet, architecte en charge du projet, a déjà fait une estimation globale de l'enveloppe nécessaire, qui est donc à ajouter au coût d'investissement, mais qui pourra faire l'objet d'autres demandes de financement (en 2005) :

DEPENSES (Cf. détail page 37)	€
Serrurerie scénique	55 000
Rideaux	40 000
Sonorisation	56 000
Eclairage scénique	70 000
Equipement scénique (base)	24 000
Mobilier (319 places dont 40 amovibles)	86 000
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT SCENIQUE HT	331 000

RECETTES	%	€
Région Pays de Loire - Acquisition de matériel (25% plafonnés à 15 000 €)	4,5 %	15 000
DRAC Equipement scénique	70 %	231 000
Enveloppes parlementaires Equipement scénique	25,5 %	85 000
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT SCENIQUE HT	100 %	331 000

Sont encore à inclure : - mobilier autre (cafétéria, cabaret, hall d'exposition, guichets, bureaux...)
- Logiciel de billetterie : environ 10 000 €

Conclusion : Perspectives de mise en oeuvre

Pour mener à bien le projet, de nombreuses actions sont nécessaires en amont de l'ouverture de l'équipement :

LE FONCTIONNEMENT :

- Recrutement des différents postes et recherche de personnes bénévoles désireuses de s'investir dans le lieu par une participation à l'organisation des spectacles : contrôle billets, bar, accueil artistes... (Appel au bénévolat)

- Etude approfondie concernant la cafétéria : étude de marché, mode de gestion, type de restauration...

- Recherche de financements extérieurs :

Etude des possibilités de soutien sur les temps forts (résidences, festivals) de la part de l'Etat, des collectivités locales, et des organismes et fonds de soutien (AFAA, SACD, ONDA, SACEM, Organismes de promotion de la francophonie....).

Recherche de partenariats privés, appel au mécénat culturel : rencontre des entreprises (notamment les PME et PMI) de la Communauté d'Agglomération du Choletais et mobilisation autour du projet.

LA PROGRAMMATION :

- Montage de la première saison : Repérage de spectacles, contractualisation, organisation et mise en place, gestion du budget, communication, promotion, relations presse,
Organisation des plannings avec les différents utilisateurs, définition des conditions d'utilisation de la salle.

- Mise en place d'un comité d'action culturelle :

Poursuite des rencontres avec les enseignants, conseillers pédagogiques, responsables d'associations, institutionnels, artistes et techniciens..., mobilisation de ces personnes autour du projet pour la création d'un groupe de travail intercommunal. Réflexions sur les actions à mettre en place la première saison et notamment l'établissement d'un projet pédagogique en lien avec la programmation.

- Définition de la stratégie de communication, étude approfondie du territoire et rencontre des partenaires médias et presse.

- Mise en place d'une pré configuration en 2005 ?

Organiser un spectacle (en plein air ou au centre culturel) et déjà mobiliser autour – avec une séance scolaire par exemple. Cette pré configuration pourrait « préparer le terrain » et être suivie d'un bilan auprès des spectateurs.

- Renforcement des relations avec les autres acteurs culturels de la région pour des opérations en collaboration (tournées, résidences ...).

LE LANCEMENT

- Montage de l'inauguration : Repérage de spectacles, contractualisation, organisation et mise en place, gestion du budget, communication, promotion, relations presse,